BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

lasemaineafricaine.info

N° 4272 du Vendredi 7 Mars 2025 - 71e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

MISE EN CONCESSION DES DIFFERENTS SEGMENTS DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

L'Assemblée nationale demande de «suspendre tout»

Le président Isidore Mvouba et les députés ont écarté le danger (P.3)

PROGRAMME NATIONAL DES FILETS SOCIAUX (PNFS)

Paiement des aides sociales d'appoint pour les populations vulnérables de la Lékoumou *(P.5)*

JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME

Pour toutes les femmes et les filles: droits, égalité et autonomisation

Par Soeur Thècle Saurelle Bahamboula (P.13)

Message du Pape François pour le carême 2025

"Marchons ensemble dans l'espérance"

Page 8

EDITORIAL

Ce n'est que le début !

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU
Notaire à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre ville,
Tél. (00242) 06. 687 4879 ; 04 0281395
E-mail : syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com; mousssyljea@yahoo.fr

REPUBLIQUE DU CONGO
AFRICARE SARL CONGO
EN SIGLE « A.S.C »

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
CAPITAL : UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA
SIEGE: MOUNGALI, N°62 RUE SIBITI, BRAZZAVILLE
RCCM CG-BZV-01-2025-B12-00030
REPUBLIQUE DU CONGO

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU, en date du 29 janvier 2025 à Brazzaville, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine le 30 janvier 2025, sous Folio 021/5 n°0604, il a été constitué une société dénommée: **«AFRICARE SARL CONGO» S.A.R.L en sigle « A.S.C».**
Dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme: Société A Responsabilité Limitée Pluripersonnelle.

Capital: Un Million (1.000.000) Francs CFA.

Siège: Moungali, n°62 rue Sibiti, Brazzaville.

Objet: Autres activités pour la santé humaine - Q860302 (Import-export de matériels biomédicaux; Fourniture de matériels biomédicaux; Organisation des séjours médicaux; Evacuation Sanitaire; Pilotage de projets de Santé).

Durée: 99 Années.

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le **n° RCCM CG- BZV-01-2025-B12-00030** du 03 février 2025.

Gérance: Ont été nommés en qualité de Gérants de la société, pour une Durée Indéterminée les personnes suivantes:

• **Gérant:** Monsieur **DOUCOURE Tidiani**, de nationalité Congolaise, né le 05 Mai 1999 à Brazzaville, demeurant au numéro CEG de la paix 140 rue Lague, Moungali à Brazzaville.

• **Cogérant:** Monsieur **SOKARI Achraf**, de nationalité Marocaine, né le 16 Janvier 1991 à Brazzaville, demeurant à Brazzaville.

Un Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Maître Trésor Syljea
MOUSSOUNDA-ILAHOU

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU
Notaire à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre ville, Tél. (00242) 06. 687 4879; 04 0281395
E-mail : syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com / mousssyljea@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

M.D
En Sigle «M.D-SARLU»
En nom commercial «M.D»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
Au capital de : UN MILLION (1.000.000) F CFA
Siege social : N°60 RUE SIBITI A MOUNGALI, BRAZZAVILLE
RCCM CG- BZV- 01-2007-B13-00085.
REPUBLIQUE DU CONGO

MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes des actes reçus par Maître **Trésor Syljea MOUSSOUNDA- ILAHOU**, en date à Brazzaville du 10 Février 2025 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la plaine en date du 11 Février 2025, sous Folio 028/40 n°0856, déposé au Greffe du Tribunal du commerce de Brazzaville sous le numéro de dépôt **CG-BZV-01-2025-D-00152** , il a été procédé à la Nomination d'un gérant, et à la Mise à jour des Statuts. Il ressort les résolutions suivantes:

Première résolution: La nomination d'un Cogérant.

Monsieur **DOUCOURE Mahamadou** en sa qualité d'Associé unique a décidé de la nomination d'un Cogérant. Celui-ci remplacera le premier Gérant absent, partout où besoin se fera, et il sera investi des mêmes droits et obligations reconnus à un gérant au sein d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle. A cet effet, l'Associé unique a résolu de nommer Cogérant pour une Durée Indéterminée la personne suivante:

• Monsieur **DOUCOURE Tidiani**, de nationalité Congolaise, né le 05 Mai 1999 à Brazzaville, demeurant au numéro CEG de la paix 140 rue Lague, Moungali à Brazzaville.

Cette résolution a été adoptée par l'Associé unique.

Seconde résolution: Les Pouvoirs et la Mise à jour des statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué tous pouvoirs à Maître **Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU**, notaire soussigné, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et de faire la mise à jour des statuts de ladite Société conformément à l'Acte Uniforme relatif au Droit des Société commerciales et GIE (OHADA).

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Maître Trésor Syljea
MOUSSOUNDA- ILAHOU

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU
Notaire à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre ville,
Tél. (00242) 06. 687 4879; 04 0281395
E-mail: syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com; mousssyljea@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

SOCIETE CONGOLAISE
DE COMMERCE ET DEVELOPPEMENT
En Sigle «SOCODEV-SARLU».

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE.
Au capital de: VINGT MILLIONS (20.000.000) F CFA.
Siege social: N°62, RUE SIBITI MOUNGALI À BRAZZAVILLE.
RCCM CG-BZV-01-2008-B13-00217.
REPUBLIQUE DU CONGO

MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes des actes reçus par Maître **Trésor Syljea MOUSSOUNDA- ILAHOU**, en date à Brazzaville du 21 Février 2025 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la plaine en date du 25 Février 2025, sous Folio 038/8 n°1103, déposé au Greffe du Tribunal du commerce de Brazzaville sous le numéro de dépôt **CG-BZV-01-2025-D-00185,** il a été procédé au Transfert du siège social, à la Nomination d'un gérant, et à la Mise à jour des Statuts. Il ressort les résolutions suivantes:

Première résolution: Le Transfert du siège social.

Monsieur **DOUCOURE Mahamadou** en sa qualité d'Associé unique a décidé de transférer le siège social. A cet effet, l'Associé unique a résolu de transférer le siège social à l'adresse suivante: n°62, Rue Sibiti Moungali à Brazzaville.
Cette résolution a été adoptée par l'Associé unique.

Deuxième résolution: La nomination d'un Gérant.

Monsieur **DOUCOURE Mahamadou** en sa qualité d'Associé unique a décidé de la nomination d'un gérant. Celui-ci remplacera le premier Gérant absent, partout où besoin se fera, et il sera investi des mêmes droits et obligations reconnus à un gérant au sein d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle. A cet effet, l'Associé unique a résolu de nommer Gérant pour une Durée Indéterminée la personne suivante:

• Monsieur **DOUCOURE Tidiani**, de nationalité Congolaise, né le 05 Mai 1999 à Brazzaville, demeurant au numéro CEG de la paix 140 rue Lague, Moungali à Brazzaville.

Cette résolution a été adoptée par l'Associé unique.

Troisième résolution: Les Pouvoirs et la Mise à jour des statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué tous pouvoirs à Maître **Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU**, notaire soussigné, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et de faire la mise à jour des statuts de ladite Société conformément à l'Acte Uniforme relatif au Droit des Société commerciales et GIE (OHADA).

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA- ILAHOU

Bureautique et Services S.A «BUSER»
Société anonyme avec Administrateur général
au capital de 134.000.000 de Francs CFA
Siège social: 56, avenue du Général de Gaulle
B.P.: 4223, Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M.: CG-PNR-01-2021-B14-00017

1) Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire, en date, à Pointe-Noire, du 12 février 2024, enregistré à Pointe-Noire (Recette de Pointe-Noire Centre) le 3 Octobre 2024, sous le n° **7378**, folio **185/8**, les actionnaires de la société ont notamment constaté la démission du commissaire aux comptes titulaire, la société PricewaterhouseCoopers Congo, et décidé de nommer Monsieur **NOUMBISSIE Alfred Armand**, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire, pour la durée restant à courir du montant de son prédécesseur démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2024;
2) Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire annuelle, en date, à Pointe-Noire du 28 juin 2024, enregistré à Pointe-Noire (Recette de Pointe-Noire Centre) le 16 septembre 2024, sous le n° **6942**, folio **173/11**, les actionnaires de la société ont notamment constaté la démission du Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur **Anaclet NGOUA**, et décidé de nommer Monsieur **NGOISOU Noel BAHAOUDI**, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir du montant de son prédécesseur démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
Dépôt desdits procès-verbaux a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, respectivement Sous les numéros **CG-PNR-01-2024-D-01284 et CG-PNR-01-2024-D-1289.**

Les inscriptions modificatives de l'immatriculation de la société suite respectivement à la nomination du nouveau commissaire aux comptes titulaire et à la nomination du nouveau commissaire aux comptes suppléant ont été régulièrement constatées au registre du commerce et du crédit mobilier.

Pour avis,
L'Administrateur Général

GLOBAL TONE

ANNONCE LEGALE

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date, à Pointe-Noire du 31 Janvier 2025, la collectivité des associés de la Société **GLOBALTONE Sarl** a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er Février 2025 et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé le Cabinet d'Expertise Comptable et Fiscal BGUF, représenté par Monsieur **MAYOUKOU Dieudonné**, Expert Comptable, de nationalité congolaise, père de famille, domicilié es qualité au siège dudit Cabinet, sis au quartier MVOUMVOU, Tel: 05.068.87.87 est nommé liquidateur. Il a la charge de mener à bien la liquidation selon les conditions fixées par la loi pour une liquidation amiable et de la clôturer par un procès-verbal de clôture de liquidation.
Le siège de liquidation est fixé au quartier MVOUMVOU, Boulevard de SOUNDA, arrêt pharmacie Latin, Arrondissement 2 MVOUMVOU.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en annexe au RCCM.

Pour avis

Le Gérant, Augustin ZODJI

RENTREE JUDICIAIRE DE LA COUR SUPREME

«Le juge ne doit pas jouer à l'araignée»

L'audience solennelle de rentrée judiciaire de la Cour Suprême s'est tenue le 28 février 2025 au Palais de congrès, en présence du Chef de l'Etat, président du Conseil supérieur de la magistrature. Cette cérémonie a été placée sous le thème: «Le rôle moteur du ministère public dans la poursuite des infractions pénales, le jugement de leurs auteurs et co-auteurs et complices éventuels ainsi que l'exécution des peines prononcées».

Pour la postérité

«Faire de la sécurité juridique un levier pour un climat des affaires apaisé et prospère»

Me Éric Christian Locko, bâtonnier de l'Ordre national des avocats du Congo, a rappelé le double rôle de l'avocat: conseiller pour anticiper les risques juridiques et réglementaires et défendre lorsque l'imprévu surgit.

Il a souligné l'importance pour les avocats d'être des acteurs proactifs à la pédagogie juridique. *«Ne soyons pas seulement des observateurs, soyons des artisans de la sécurité juridique. A l'ère du numérique, il est temps que la justice et la profession d'avocat embrassent pleinement ces outils pour plus de transparence, de rapidité et d'efficacité. Ce métier qui est le nôtre est fait de paradoxe, mais c'est dans ce paradoxe que réside notre force. Aujourd'hui, notre défi est clair: faire de la sécurité juridique un levier pour un climat des affaires apaisé et prospère».*

Pour le procureur général près la Cour suprême, Théophile Mbitsi, l'audience solennelle de rentrée illumine davantage l'ambition capitale de la nouvelle gouvernance et de l'émergence judiciaire.

«La justice se porte bien sous divers et multiples aspects»

Le premier président de la Cour suprême a déclaré que la justice se porte bien sous divers et multiples aspects, même si elle doit continuer à travailler pour convaincre et rassurer le public.

En 2025, il a insisté sur la nécessité pour les magistrats de juger les affaires dans les délais raisonnables, soulignant que les cours et tribunaux doivent maximiser le nombre des affaires jugées chaque année et clôturer l'instruction dans les délais. *«Juger promptement est le moyen légal pour les magistrats de participer efficacement à la lutte contre les phénomènes. L'arme du juge en cette matière, c'est la dissuasion par l'exemplarité de la peine prononcée et par la promptitude du prononcé de celui-ci»,* a-t-il ajouté.

Il a également mentionné certaines difficultés rencontrées par la justice, telles que l'insuffisance des salles d'audiences à Brazzaville et à Pointe-Noire; le manque des lieux d'emprisonnement qui sont, selon lui, une exigence des lois congolaises en matière de droit pénal spécial; ainsi que le déficit des magistrats à la Cour suprême, ce qui ne suffit plus face aux demandes croissantes dont fait l'objet la Cour en termes notamment de pourvoi à instruire et à juger.

«Promouvoir une justice équitable et respectueuse des lois»

Le Président de la République a souligné l'importance du devoir de redevabilité des magistrats, un principe inscrit dans la Constitution du 25 octobre 2015.

Il a demandé à pérenniser cette tradition pour restaurer une culture de responsabilité dans le système judiciaire. «Cette audience témoigne de notre volonté commune de promouvoir une justice équitable et respectueuse des lois», a déclaré le chef de l'Etat, rappelant ses directives sur la gestion des délais de jugement et la probité des magistrats.

Le Chef de l'Etat a salué les avancées réalisées dans la mise en œuvre de ces directives, tout en affirmant l'importance d'assurer l'inamovibilité des magistrats et de respecter leur statut garanti par la loi.

Il a insisté sur la nécessité des sentences pécuniaires pour parvenir à des solutions pertinentes et a appelé à renforcer la collégialité dans toutes les juridictions.

Denis Sassou-Nguesso a conclu en affirmant que la justice doit être synonyme d'excellence. *«Chaque réforme envisagée vise la recherche de l'efficacité. «Le magistrat doit être le bon interprète et le garant de la loi. Il reste soumis lui-aussi, à la même norme qui s'applique à tous les citoyens. Le juge ne doit pas jouer à l'araignée qui tisse la toile pour prendre les autres insectes en conflit avec la loi. Le magistrat doit se sentir concerné ou inquiété lorsqu'il fait un faux pas ou se retrouve en conflit avec la loi»,* a-t-il dit, tout en exigeant des résultats tangibles pour l'année 2025.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Ce n'est que le début !

Nous l'écrivions avec un peu de prémonition la semaine dernière, nous avons vu au concret deux jours après, que M. Donald Trump n'était pas partisan des méthodes douces. Devant les caméras du monde entier, nous avons pu assister à la scène la plus incroyable qu'il nous ait été donnée de voir dans un palais présidentiel, entre deux présidents se disant désireux de mettre fin aux trois ans de guerre en Ukraine, mais divergeant sur le moyen d'y parvenir.

Le Président Trump veut mettre un terme à cette guerre déclenchée par la Russie (lui, soutient le contraire et en fait le reproche au Président Volodymyr Zelensky). A partir de ce malentendu, un quiproquo, tout y est passé. Au point que le Président ukrainien n'a pas été congédié, mais littéralement chassé de la Maison Blanche. Avec le reproche infamant de n'être pas correctement vêtu ; de ne pas savoir dire merci à la puissance américaine qui lui a servi de bouclier !

Le sentiment qui demeure est que le vendredi 28 février à Washington, le monde s'est fracturé. Que les principes édictés et appliqués depuis 1945, se sont lacérés sous nos yeux. Que la diplomatie ne reposait plus sur le respect des normes mais sur le droit de la force. Que les Etats-Unis, résolument, recherchaient toute occasion de faire des affaires dans toute guerre où ils étaient impliqués : des terres rares en Ukraine, en échange du soutien militaire et politique.

Nous avons encore quatre ans devant nous pour voir comment ce nouveau monde va se dessiner. Nous avons le temps de suivre la logique de M. Trump dans l'éclatement du monde multipolaire qui nous a guidés jusqu'ici. Comment la Russie, acteur majeur naguère mais mis au ban de la société avec cette guerre d'Ukraine, réintégrera la communauté internationale et se projettera sur des scènes qui, en principe, comptent aussi l'Afrique. Si la paix, qui semble n'avoir pas disparu du vocabulaire des trois puissances qui demeurent (USA, Russie, Chine), continuera à avoir du sens pour nous tous.

Albert S. MIANZOUKOUTA

MISE EN CONCESSION DES DIFFERENTS SEGMENTS DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

L'Assemblée nationale demande de «suspendre tout»

L'Assemblée nationale a tenu le 27 février 2025, une séance de question d'actualité sur le service public d'électricité. La mise en concession des différents segments de ce secteur a suscité des contestations parmi les partenaires sociaux, qui menacent d'organiser une grève en suspendant la fourniture d'électricité à l'échelle nationale. La séance, présidée par Isidore Mvouba, a vu l'appel du président à suspendre le processus de privatisation pour éviter les troubles.

Isidore Mvouba

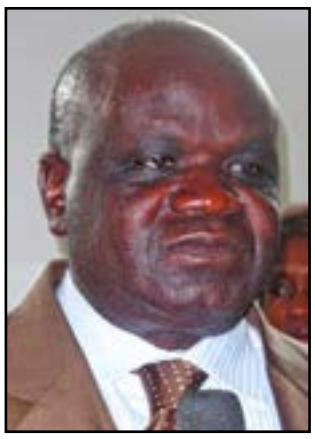

Emile Ouosso

La vie quotidienne à Brazzaville et Pointe-Noire est devenue un véritable casse-tête. Les pénuries d'eau et les coupures d'électricité, fréquentes ces derniers temps, affectent gravement le moral des consommateurs et perturbent l'activité économique. Il devient difficile de parler du décollage de l'économie nationale.

Le Gouvernement a entrepris des mesures de libéralisation des domaines de l'eau et de l'électricité, en mettant en concession les divers maillons de la chaîne de production, de transport et de distribution de l'électricité. Les centrales hydroélectriques et les réseaux de distribution ont ainsi été concédés à plusieurs sociétés, reléguant l'E^{2}C au rôle de société de patrimoine. Ce changement est mal perçu par les employés et les partenaires sociaux, qui menacent de suspendre la fourniture sur l'ensemble du territoire.

Le député d'Abala, Joseph Mbossa, a questionné le Gouvernement sur les reproches formulés par les partenaires sociaux concernant le processus et les mesures prises par le ministère de l'Energie et de l'hydraulique pour garantir sa réussite sans troubles.

Jean Claude Ibovi a vivement réagi, affirmant que la question mériterait une interpellation du Gouvernement plutôt qu'une simple question d'actualité, qui ne permet pas de débat, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée nationale. *«Il faut qu'on en parle, la situation est très grave»*, a-t-il insisté.

En réponse aux préoccupations de Joseph Mbossa, le ministre Emile Ouosso a évoqué la rencontre entre le Premier ministre et les partenaires sociaux, qui se plaignent d'avoir été exclus du processus. Ils contestent également le modèle de concessions et d'affermage choisi par le Gouvernement, comme le prévoit la loi.

Le Premier ministre a encouragé les partenaires sociaux à relire les conventions, à identifier les points critiques, à proposer des amendements, et si nécessaire, à suggérer un modèle alternatif. Il a également annoncé la création d'une commission technique regroupant toutes les parties prenantes pour traiter cette question.

Emile Ouosso a rassuré que rien n'a été vendu. *«Tous les titres fonciers et documents relatifs au patrimoine électrique de l'Etat congolais sont dans l'immeuble de E^{2}C et dans le processus de mise en concession, aucun titre foncier n'a été appelé, ni évoqué, aucune facture n'a été soustraite ou offerte en garantie»*, a-t-il expliqué.

Le ministre a expliqué que l'affermage, qui suscite tant de préoccupations, est un contrat de gestion de services publics où l'autorité délégante confie à un tiers, contre rémunération, la ges-

(Suite en page 5)

HOPE CONGO S.A.

Établissement de microfinance 2ème catégorie

Mission

Investir dans les rêves des familles dans les communautés défavorisées du Congo en proclamant et vivant l'Évangile.

Méthode

Nous partageons l'espérance en Jésus-Christ en fournissant une formation basée sur la Bible, des services d'épargne et de crédit qui restaurent la dignité et brisent le cycle de la pauvreté.

Motivation

L'amour de Jésus-Christ nous motive à nous identifier à ceux qui vivent dans la pauvreté, et à être Ses mains et Ses pieds, en œuvrant pour glorifier Dieu.

AVIS DE RECRUTEMENT

Titre : Administrateur des Technologies de l'Information (ATI)

Description de poste

L'Administrateur des Technologies de l'Information (RTI) est responsable de toutes les activités informatique de HOPE Congo S.A., et il reporte directement au Directeur des Finances.

LIEU : Brazzaville, République du Congo
NIVEAU : Cadre
DEPARTEMENT: Finances
SUPERVISEUR: Directeur des Finances
SUPERVISES: Senior IT Officer, Assistant IT
CATEGORIE: Plein temps, employé(e) local ou expatrié(e); hors catégorie

RÉSUMÉ D'EMPLOI

L'Administrateur des Technologies de l'Information (ATI) est chargé de la gestion et de la maintenance de l'infrastructure informatique de HOPE Congo S.A., de la garantie du bon fonctionnement de tous les systèmes informatiques et de la fourniture d'un soutien technique au personnel. Le RTI sera également impliqué dans la planification et la mise en œuvre de projets informatiques visant à améliorer les capacités technologiques de l'entreprise.

RESPONSABILITES

Promouvoir et accomplir la mission, méthode, et motivation de HOPE Congo S.A.

Centré sur Christ

• Une confession personnelle et un engagement passionné envers la mission de HOPE Congo S.A. ;
• Encourager le développement spirituel des collaborateurs.
• Former les collaborateurs dans la mission, la méthode et la motivation de HOPE Congo S.A..
• Utiliser les opportunités d'assister, de consoler, et de prier pour les agents.

Qualité

I. Gestion de l'infrastructure informatique : Superviser l'installation, la configuration et la maintenance du matériel, des logiciels et des systèmes réseau ;
II. Soutien technique: Fournir un soutien technique au personnel, résoudre les problèmes informatiques et assurer la résolution rapide des problèmes ;
III. Sécurité du système: Mettre en œuvre et gérer des mesures de sécurité pour protéger les données et les systèmes informatiques de l'entreprise contre les cybermenaces ;
IV. Systèmes CORE Banking: Gérer et entretenir le CORE Banking, en garantissant sa fiabilité, sa sécurité et son efficacité ;
V. Gestion de projet: Planifier, exécuter et gérer des projets informatiques, en veillant à ce qu'ils soient terminés à temps et dans les limites du budget ;
VI. Gestion des fournisseurs: Assurer la liaison avec les fournisseurs externes pour l'achat d'équipements et de services informatiques en collaboration avec le Chargé des Achats ;
VII. Formation: Animer des sessions de formation pour le personnel sur les nouvelles technologies et les meilleures pratiques informatiques ;
VIII. Documentation: Tenir des registres précis des actifs, des configurations et des procédures informatiques ;
IX. Effectuer tout autre travail lié à ce poste, tel que requis par le Directeur des Finances.

COMPÉTENCES ET QUALIFICATIONS

L'engagement personnel envers la mission, méthode, et motivation de HOPE Congo.

COMPETENCES

▪ Une confession personnelle de foi en Jésus-Christ et un engagement passionné envers la mission de HOPE Congo S.A. ;
▪ Un minimum de trois ans d'expérience en informatique ;
▪ Diplôme en informatique, en télécommunications, en génie informatique ou autre diplôme connexe ;
▪ Solides compétences organisationnelles, y compris la gestion efficace du temps et la priorisation des demandes courant et des échéances multiples ;
▪ Compétence professionnelle en anglais parlé et écrit ;
▪ Bonnes compétences en communication écrite, verbale et informatique ; ▪ Désir d'apprendre et de se conformer à la déontologie professionnelle ; ▪ Solides compétences en analyse et en recherche de solution.

QUALIFICATIONS

▪ Certifications telles que CompTIA A+, Network+ ou Cisco Certified Network Associate (CCNA) et ITIL ;
▪ Expérience des technologies Clowd ;
▪ Connaissance des meilleures pratiques en matière de cybersécurité ;
▪ Expérience des systèmes bancaires ou **CORE Banking.**

POUR POSTULER

DOSSIER À FOURNIR : Un C.V. détaillé, une lettre de motivation, une copie du dernier diplôme.

LIEU DE DEPOT DES CANDIDATURES : Adressez vos **candidatures avec la mention «Candidature Administrateur des Technologies de l'Information»** en objet de l'adresse ci-après :
E-mail : rhrecruit@hope.cg

DATE LIMITE : 14 MARS 2025 à 16H00

CATHOLIC RELIEF SERVICES – MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

Tenue des réunions de restitution et de partage des résultats de la vaccination avec les Districts Sanitaires de Madibou et de Talangaï à Brazzaville

CRS CATHOLIC RELIEF SERVICES

En partenariat avec la Direction Départementale de la Santé de Brazzaville et les Mairies de Madibou et de Talangaï, CRS (Catholic Relief Services) a organisé deux importantes réunions de restitution et de partage des résultats de la vaccination dans le Département de Brazzaville. Ces réunions ont respectivement été tenues le mercredi 26 février à Madibou et le samedi 1er mars 2025 à Talangaï.

Dans la vision de l'amélioration de la couverture vaccinale de routine et la recherche des enfants zéro dose dans les départements de Brazzaville, Pointe- Noire, Plateaux, Sangha et Likouala, Catholic Relief Services (CRS) et ses partenaires de terrain, le Club Jeunesse Infrastructures et Développement (CJID) et Caritas Congo, en partenariat avec le Ministère de la Santé et de la Population à travers le Programme Elargie de Vaccination (PEV) met en œuvre le projet ''Soutien aux 5 départements prioritaires du Congo, Vaccination de routine et identification des enfants zéro dose'', avec le financement de l'Alliance Mondiale et la Vaccination pour les Vaccins (GAVI) pour une période de 15 mois allant du 1er janvier 2024 au 30 mars 2025. Le projet couvre trois (3) domaines principaux, à savoir : (I)La prestation des services, (II)La génération de la demande et (II)La Gouvernance et gestion des données.

Ainsi, dans les interventions du projet, il a été prévu d'organiser des réunions trimestrielles de restitution et de partage des résultats auprès des autorités et leaders des communautés locales. L'objectif général poursuivi à travers ces réunions c'est d'améliorer la participation communautaire dans les activités visant l'augmentation de la demande des services de vaccination, à travers l'appropriation communautaire des résultats et défis de la vaccination dans les cinq (5) Départements prioritaires du projet.

De façon spécifique ces Réunions ont permis de restituer les résultats de la vaccination au plan national, ceux de la mise en œuvre du projet pilote par CRS en général et, ceux obtenus dans le département de Brazzaville en particulier; d'échanger sur les défis et stratégies d'amélioration des performances; de mobiliser les parties prenantes locales (districts sanitaires, autorités politico administratives, leaders d'opinion communautaires et religieux) autour des objectifs, activités et résultats attendus du projet dans le département de Brazzaville.

Photo de famille de la réunion tenue dans l'enceinte de la mairie de Talangai, Brazzaville le 1er Mars 2025.

Des discussions autour des défis et stratégies d'amélioration des performances avec une réflexion sur les meilleures approches pour adresser les obstacles socio-comportementaux à la vaccination, avec l'appui des différentes parties prenantes présentes à la réunion.

Les échanges ont épinglé comme points d'action prioritaires : la poursuite de l'appui des partenaires au Gouvernement de la République à travers son organe technique le Programme Elargi de Vaccination (PEV), en l'occurrence le partenaire CRS, afin de consolider les résultats nationaux de la vaccination, qui sont en nette amélioration en 2024 comparativement à ceux de 2023, grâce entre autres, à l'intensification des stratégies vaccinales avancées et mobiles; la poursuite du renforcement des capacités des personnels des formations sanitaires (FOSA) par la formation et la supervision formative, une meilleure implication des leaders et membres des communautés dans les activités de vaccination dans chaque District sanitaire.

Vue partielle des participants à la réunion du District Sanitaire de Madibou, tenue le 26 février 2025.

Au total 106 participants ont été réunis au cours de ces réunions au nombre desquels: les Secrétaires Généraux des deux Mairies hôtes et quelques collaborateurs, les Médecins-chefs et membres des équipes cadres des Districts Sanitaires de Madibou et Talangai, des Responsables d'établissements scolaires, des organisations de la société civiles des religieux aussi bien que des membres des comités de santé (COSA) et relais communautaires évoluant dans les aires de santé de ces deux arrondissements de Brazzaville.

Les participants ont salué cette initiative de CRS qui témoigne de son attachement au principe fondamental de redevabilité envers les communautés qu'elle sert. Ces réunions se poursuivront dans les quatre autres départements prioritaires du projet.

L'équipe de la rédaction CRS

PROGRAMME NATIONAL DES FILETS SOCIAUX (PNFS)

Paiement des aides sociales d'appoint pour les populations vulnérables de la Lékoumou

Le ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, a mené une mission dans le département de la Lékoumou, du 25 février au 3 mars 2025. Elle visait à lancer les paiements des aides sociales d'appoint aux populations vulnérables dans les districts de Zanaga, Bambama et Mayéyé, ainsi que la remise des tables-bancs, des manuels et matériels didactiques et des médicaments aux Centres de santé intégrés (CSI). En compagnie de la préfète, Micheline.

Agée de 105 ans, cette dame reçoit son aide sociale d'appoint

Le lancement des paiements des aides sociales d'appoint dans la Lékoumou fait suite aux initiatives similaires dans les départements de la Bouenza, du Niari, de Pointe-Noire, du Kouilou, de la Cuvette et de la Cuvette-Ouest.

La remise des kits scolaires à Zanaga

A Zanaga, localité choisie pour abriter le lancement, la population a réservé un accueil chaleureux à la ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma et sa délégation. A 11h41mn, l'hélicoptère les transportant a atterri sur le terrain du stade, où l'attendaient la préfète Micheline, accompagnée des autorités administratives et militaires du département dans une ambiance festive, avec danses et musiques traditionnelles.

Parmi les bénéficiaires présents dans la salle, on comptait une femme âgée de 105 ans. Les aides ont été distribuées aux personnes recensées dans les différents quartiers de Zanaga. Celles recensées dans les villages vont recevoir leurs aides sociales sur place. En tout, 416 ménages et individus ont pu recevoir ces aides.

Le sous-préfet Dieudonné Ondouma a salué le dynamisme de la ministre, la remerciant pour son engagement envers les personnes vulnérables.

La ministre a souligné que la Lékoumou, tout comme les autres départements, bénéficie de l'attention du Chef de l'Etat, qui est à l'écoute des besoins de la population. Elle a expliqué que les aides sociales d'appoint visent à atténuer les difficultés par les populations vulnérables.

Pour le district de Zanaga, un montant de 29.806.550 F.CFA a été débloqué pour le paiement de ces aides. De plus, elle a remis des tables-bancs, des manuels et du matériel didactique à l'inspection de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation.

Dans l'après-midi, la ministre s'est rendue à Bambama pour une opération similaire, bénéficiant à 549 ménages et individus pour un total de 33.256.156 F.CFA.

Autour des élèves à la direction départementale de l'enseignement de la Lékoumou à Sibiti

La cérémonie a vu une forte affluence de la population, reconnaissante envers la ministre, qui avait rétabli l'électricité dans la localité la veille.

Le sous-préfet a rendu hommage à la ministre pour son engagement envers ses administrés, affirmant que son soutien aux populations vulnérables est constant, même avant sa nomination au poste de ministre.

Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma a appelé la population à la compréhension, précisant que l'aide est destinée aux personnes vulnérables tout en insistant sur la nécessité de préserver la paix.

Outre les tables bancs, elle a remis au CSI de Bambama les lits et autres équipements et le matériel de santé, ainsi que le mobilier de bureau.

A Mayéyé, où elle est arrivée aux environs de 16 heures, l'accueil a été particulièrement chaleureux. Le sous-préfet a exprimé sa gratitude au Chef de l'Etat pour les efforts déployés. Daniel Ngoulou a évoqué les dégâts causés par les tornades et a remercié le Gouvernement pour avoir répondu à leurs besoins.

Il a également exprimé le souhait des habitants de Mayéyé que le Président de la République se porte candidat à l'élection présidentielle de 2026.

S'exprimant en langue Lali, la ministre a partagé ses sentiments. Elle n'est pas venue les mains vides: des tables-bancs, des manuels et du matériel didactique, ainsi que des médicaments ont été remis aux établissements scolaires et au CSI de Mayéyé.

Créé en 2022, le PNFS a pour objectif de mettre en œuvre la politique nationale du Gouvernement en matière de filets sociaux. Il a été mis en œuvre en 2024.

Remise des tables bancs, des kits scolaires et médicaux

La ministre était l'hôte des populations de Komono le 1er mars, non pas pour le versement des aides sociales d'appoint, mais pour remettre des tables-bancs, des manuels scolaires et du matériel didactique aux établissements de l'enseignement primaire, ainsi que des médicaments au Centre de santé intégré de la localité.

La cérémonie a eu lieu sur la place rouge, où les groupes folkloriques se sont produits avec talent. Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma était accueillie par le sous-préfet, Brice Ngono, et la mairesse de cette communauté urbaine, Mme Silas Hortense Bouanga, qui a souligné l'adhésion des populations au projet de société du Chef de l'Etat, *«Allons plus loin ensemble».*

La ministre a promis d'améliorer les conditions d'études des enfants scolarisés. Concernant les paiements des aides sociales d'appoint, elle a demandé à la population de faire preuve de patience. *«Vous n'êtes pas oubliés. Je reviendrai pour les paiements de Komono et de Sibiti»,* a-t-elle assuré.

Un geste similaire a été réalisé à Sibiti le lundi 3 février, où des tables bancs, des manuels scolaires et du matériel didactique ont également été remis à la direction départementale de l'enseignement primaire de la Lékoumou.

Cyr Armel YABBAT-NGO

(Suite de la page 3)

tion du service public de l'électricité à ses propres risques.

Conscient des enjeux électoraux à venir, Isidore Mvouba a cherché à apaiser les tensions. *«Dans une année, nous allons affronter une élection majeure, et je n'aimerais pas qu'au cours de cette année qui précède celle qui suit, qu'il y ait des remous dans le pays. Donc, le processus engagé doit se faire sans remous. Malgré tout, je constate que c'est mal parti, c'est mal barré. La démarche a été quelque peu améliorée puisque le Premier ministre met en place un comité technique, nous osons croire que ce comité technique va faire de telle sorte que la démarche se passe sans remous pour le bien et de l'entreprise et du peuple congolais»*, a-t-il déclaré.

Il a également suggéré de *«suspende tout»* pour permettre à la commission technique interministérielle de terminer son travail et formuler les solutions.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Quand le CNR parle d'«escroquerie politique»

Le Conseil national des Républicains (CNR), fidèle à sa politique liée à l'application de l'Accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités avec le Gouvernement, a publié une déclaration dans laquelle il désavoue la nomination, le 21 février 2025, de Gustave Ntondo, un de ses cadres, au poste de Haut-commissaire adjoint à la réinsertion sociale des ex-combattants, sans recueillir l'avis de son président, Frédéric Bintsamou, dit pasteur Ntoumi. *«C'est une escroquerie politique de trop que le CNR ne peut tolérer»*, dit la déclaration. Pour le CNR il s'agit d'une immixtion du département politique du cabinet du chef de l'Etat dans le choix des délégués de leur parti aux postes vacants au sein du Haut-commissariat à la réinsertion des ex-combattants et du Comité de suivi de la paix et de la reconstruction du Congo. Pour le CNR, le pasteur Ntoumi reste le dépositaire du pouvoir d'engager le CNR dans les grandes décisions

Encore une spectaculaire évasion au Commissariat du Plateau de 15 ans

Plusieurs délinquants placés en garde à vue se sont évadés du commissariat de police du Plateau des 15 ans, dans la nuit du samedi 1er au dimanche 2 mars 2025. On rapporte que les fuyards auraient surpris l'agent venu ouvrir leur cellule en lui *«balançant au visage des selles et des urines stockées dans des bidons»*. Faute de toilettes, les détenus des commissariats font leurs besoins dans des bidons dans leur cellule… Les agents qui assuraient la garde cette nuit-là, deux officiers et deux sous-officiers, auraient été placés en taule.

La Quinzaine du Gouvernement ou La Quinzaine du porte-parole du Gouvernement ?

Parce que son principal animateur, le porte-parole du Gouvernement Thierry Moungalla, est empêché pour des raisons sociales, cet espace de communication officiel du gouvernement avec la presse nationale et internationale est interrompu actuellement. Il permettait au Congolais d'avoir la version officielle sur des sujet brûlants de l'heure au Congo et ailleurs. *«Il s'agit bien de la Quinzaine du gouvernement et non de la quinzaine du porte-parole du gouvernement. Si les différents intérimaires du porte-parole qui élaborent et lisent les comptes rendus des conseils des ministres ne sont pas capables de le faire, il revient, à notre entendement, au Premier ministre, chef du gouvernement de pérenniser cet espace»,* écrit le journal Le Patriote, dans son numéro 784 du lundi 3 mars 2025.

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P : 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE
DE CONSTITUTION
DE LA SOCIETE AUTO
en sigle TYR « A.T »

Suivant acte déposé au rang des minutes de **Maître Léole Marcelle KOMBO**, Notaire, en date du **30 Janvier 2025**, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 05 Février 2025, sous le **folio 025/02 N°087** a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : AUTO TYR en sigle « A.T » ;
Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle ;
Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA ;
Siège social: Route de l'Aéroport vers la station Total, Pointe-Noire, République du Congo ;
Objet : La société a pour objet, en République du Congo :
-Import-Export engin, véhicules, pièces détachées, lubrifiant, batteries, pneus et divers ;
-Vente engins, véhicules, pièces détachées, lubrifiant, batteries, pneus et divers ;
-Location et réparation des engins et véhicules.
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM ;
Gérant : Monsieur CHARAFEDDINE Ali ;
RCCM : **CG-PNR-01-2025-B13-00026.**

Pour insertion légale
Maître Léole Marcelle KOMBO

Etude de Maître Bertille Fathe Thècle TATY DJEMBO-PEMBA
Notaire à Pointe-Noire
Bd du Général Charles de Gaulle, 1er étage de l'immeuble sis
derrière le Garage, avant la pharmacie LAJAG, Centre-ville
B.P. 4322 Tél. 06 838 02 72/05 361 57 08
République du Congo

INSERTION LEGALE

«NEXUS PLUS CONGO » SARL
Société à Responsabilité Limitée
Capital social de Francs CFA : Un Million (1 000 000)
Siège social : Boulevard sounda, en Face du bar dénommé «TITANIC»,
Vers le stade municipal, arrondissement n° 2 Mvoumvou
RCCM : CG-PNR-01-2025-B12-00024
Pointe-Noire - République du Congo

Il appert d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 23 janvier 2025, enregistré à Pointe-Noire, le 29 Janvier 2025, sous folio **020/1, n° 159,** la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée (SARL).

OBJET: La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger :
- Vente de matériel industriel ;
- Location de matériel industriel ;
- Assistance Technique et Conseil ;
- Prestation de services.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

DENOMINATION : **«NEXUS PLUS CONGO» SARL.**

SIEGE SOCIAL: Boulevard sounda, en Face du bar dénommé «TITANIC», Vers le stade municipal, arrondissement n° 2 Mvoumvou

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.C.M.

GERANCE : Monsieur Guychard BEINTHO MAVOUNGOU est nommé en qualité de gérant de la société pour une durée de quatre (4) ans.

RCCM: **CG-PNR-01-2025-B12-00024.**

FORMALITE LEGALE: Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 17 février 2025, sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B-00111.**

Fait à Pointe-Noire,
le 27 Février 2025

Pour avis
Maître Bertille Fathe Thècle
TATY DJEMBO-PEMBA,
Notaire.

MAITRE NOEL MOUNTOU
NOTAIRE
Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau,
à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU,
Centre-ville, Tél: (242) 06.660.81.10 ; - E-Mail : noelmountounotaire1@gmail.com

«CONGO CLEAN»
Société A Responsabilité Limitée
CAPITAL : 5.000.000 FRANCS CFA
Siège social : Avenue Emmanuel Dadet, Parcelle 33, Camp 31 Juillet
POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du vingt-neuf novembre deux mil vingt-trois, enregistré le vingt-deux décembre de la même année, Folio **243/5 n°9274,** le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société **CONGO CLEAN SARL.**

Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée a :
- Décidé d'agréer la cession de cinq (05) parts sociales faite par Monsieur **Edmond Serge GOMA à Monsieur Sylvestre Wilfried GOMA**, et celle de cinq (05) parts sociales faite par Monsieur **Edmond Serge GOMA** au profit de Madame **Evelyne Cynthya GOMA NKENGUE ;**
- Elargir l'objet social en ajoutant aux activités habituelles, les activités ci-après :
• Construction métallique **(tuyauterie, chaudronnerie) ;**
• **Fourniture des équipements industriels ;**
• **(4D) Désinfection, désinsectisation, dératisation et déserpentisation ;**
• **Catering.**
- Transféré le siège social anciennement établi à Brazzaville, rue de la musique Tambourinée (en face du consulat du Mali), Centre-ville, désormais à Pointe-Noire, Avenue Emmanuel Dadet, parcelle 33, Camp 31 Juillet ;
- Décidé de mettre à jour les statuts de ladite société, conformément aux dispositions impératives de l'Acte Uniforme de l'OHADA et a transformé la forme juridique de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle en Société A Responsabilité Limitée

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville en date du 19 Juin 2024 sous le **n°CG-BZV-01-2024-M-09771.**

Pour avis
Maître Noël MOUNTOU
NOTAIRE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE (MEPIR)
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=
PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS
DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N°001/MEPIR/PRACA/UGP/AMI-2025 du 26 Février 2025
POUR LA CONSTITUTION DE LA BASE DE DONNEES DES FOURNISSEURS
DU PRACAC- CONGO

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les Gouvernements de la République du Congo et de la République Centrafricaine ont signé avec la Banque mondiale respectivement un accord de prêt et un accord de don pour un montant total de 330 millions USD, dont 90 millions USD pour la République du Congo et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique Centrale (PRACAC).

L'objectif de développement du projet est d'améliorer l'efficacité du transport et du commerce, la résilience climatique des infrastructures et l'inclusion sociale, le long des voies navigables régionales sélectionnées et des sections du corridor routier entre la République du Congo et la République Centrafricaine.

La mise en œuvre du PRACAC a été confiée à une Unité de Gestion du Projet (UGP) qui a pour entre autres missions de : assurer la gestion courante des activités du projet, mener à bien les activités ainsi que toutes les phases des procédures de passation de marchés (élaboration et validation des dossiers d'appel d'offres, lancement des appels d'offres, évaluation des offres, attribution de marchés et négociations contractuelles) et de suivre les activités d'exécution des marchés.

Dans la perspective de la réalisation de ses activités, le Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique Centrale (PRACAC-Congo) lance le présent Avis à Manifestation d'Intérêt afin de constituer une base de données de fournisseurs dans plusieurs domaines d'activité et invite par ailleurs les prestataires ayant les références requises à manifester leur intérêt.

II. DOMAINES DE COMPETENCES

Sans être exhaustif, les domaines de compétences recherchées en vue de la constitution de la base de données des fournisseurs sont les suivants :
* Fourniture de bureau ;
* Équipements et consommables informatiques **(Cartouche d'encre pour imprimantes et photocopieurs, antivirus, clés USB, copieur, sac pour Laptop, souris, toners, desktop, laptop, Scanner etc) ;**
* Travaux d'impression ;
* Services informatiques **(maintenance, connexion internet, vidéosurveillance, visioconférence, développement des applications web et mobiles …) ;**
* Organisation des Séminaires (Location de salle de conférence, sonorisation, matériel de projection**, parking sécuritaires répondant aux normes et service traiteur) ;**
* Location des véhicules avec chauffeur ;
* Entretien, maintenance et réparation des véhicules et engins motorisés **(entretien périodique du parc automobile du projet, fourniture des pièces de rechange, fourniture de batteries, pneus, accessoires des véhicules, entretien périodique et moteurs hors-bord);**
* Entretien, maintenance et réparation des équipements informatiques et bureautiques ;
* Entretien, maintenance et réparation du groupe électrogène du projet **(vidange, fourniture de pièces de rechange, etc) ;**
* Entretien, maintenance et réparation des équipements de froid (**maintenance et entretien périodique des split du projet et maintenance de tous autres équipements de froid) ;**
* Entretien de bâtiments, nettoyage de bureaux, gardiennage ;
* Fourniture de carburant ;
* Fourniture des billets d'avion ;
* Réservation d'hôtel ;
* Restauration **(service traiteur) ;**
* Sérigraphie **(fourniture et impression des T.Shirt, gilets et casquettes avec inscription et/ou logo brodé ou imprimé du projet, fourniture et impression des stylos, des insignes avec inscription et/ou logo, fourniture et impression de tous autres badges, roll-up, fanion, etc) ;**
* Reprographie ;
* Assurances ;
* Autres prestations de services.

III. CONDITIONS DE SOUMISSION ET DEPOT DES DOSSIERS

Les manifestations d'intérêt seront rédigées en français en trois (03) exemplaires (un original et deux copies). Les enveloppes contenant les dossiers devront porter la mention extérieure suivante :

«Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt pour la constitution de la base de données des fournisseurs du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique Centrale (PRACAC) pour le domaine de [A PRECISER PAR LE FOURNISSEUR OU LE CONSULTANT] **– À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».**

Seuls les dossiers complets, respectant la forme et le contenu requis, seront examinés. Les dossiers jugés conformes seront retenus, et les prestataires agréés seront consultés directement en cas de besoin.

IV. CONSTITUTION DU DOSSIER

Chaque dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes:
1. Une lettre de demande d'agrément ;
2. Une copie du registre de commerce ;
3. Une photocopie du numéro d'identification unique ;
4. Une copie des statuts de l'entreprise et une déclaration/attestation de bénéficiaires effectifs ; ;
5. Une attestation de non-faillite ;
6. Une attestation de Conformité Fiscale (ACF) datant de moins de trois (03) mois ;
7. Une attestation de domiciliation bancaire ;
8. Une attestation CNSS ;
9. Un catalogue des réalisations ;
10. Une liste des principaux dirigeants, photos et contacts (téléphone, fax, email) ;
11. L'adresse et le plan de localisation géographique du siège ;
12. Documents attestant la création (RCCM, SCIEN ou SCIET, NIU) ;
13. Licence unique d'exploitation des entreprises ou LUEE délivrée par l'ACPCE.
14. Les derniers états financiers certifiés pour les entreprises.

V. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Toute personne intéressée peut obtenir des informations supplémentaires aux coordonnées ci-dessous, de **09h00 à 16h00 (heure locale).**

VI. DATE ET LIEU DE DÉPÔT DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en personne ou envoyées par courrier électronique au plus tard le 19 mars 2025 à 14h00 (heure locale) aux adresses suivantes :
Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique Centrale (PRACAC)
Rue Duplex n° 12 /Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 06 931 00 10/06 666 92 82
E-mail : pracaccongo@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

SOMMET FINANCE EN COMMUN (CAP, AFRIQUE DU SUD)

La BAD prône l'approche de la chaîne de valeur

La Banque africaine de développement (BAD) s'est jointe aux institutions mondiales de financement du développement au Cap en Afrique du Sud, du 26 au 28 février 2025, pour explorer des stratégies efficaces visant à combler les déficits de financement des infrastructures lors du Sommet Finance en commun, placé sous le thème: «Favoriser l'infrastructure et le financement pour une croissance juste et durable».

Les experts du monde de la finance ont réfléchi sur la croissance économique au Cap

Lors de la session intitulée: *«Mobilisation du secteur privé pour des infrastructures durables dans les économies émergentes»,* le vice-président chargé du secteur privé, de l'infrastructure et de l'industrialisation de la BAD, Solomon Quaynor a présenté aux dirigeants de banques multilatérales de développement et d'institutions du secteur privé, l'approche de l'institution fondée sur la chaîne de valeur pour le développement des projets d'infrastructure.

Selon lui, *«le passage de la Banque d'une approche ad hoc à un cadre plus systématique pour attirer les investissements du secteur privé. Nous avons réalisé qu'il nous fallait adopter une approche plus systématique, notamment pour essayer d'impliquer des acteurs du secteur privé dans le développement de projets».*

Jordan Schwartz, vice-président exécutif de la Banque interaméricaine de développement, a rappelé les défis majeurs du financement des infrastructures: *«Le risque souverain est le principal facteur prédictif de l'investissement dans les infrastructures. C'est ce qui détermine les volumes d'investissement privé, encore plus que les types de contrats, les pipelines et les projets, ou même les structures et les formes de transfert ou de mixage».*

Sir Danny Alexander, PDG de HSBC infrastructure finance, a identifié trois facteurs clés qui stimulent les flux d'investissement privé: *«L'investissement ira davantage à celui qui dispose de cadres politiques qui offrent une sécurité qui assurent un flux de trésorerie clair et durable».*

Le secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations unies (FENU), Pradreep Kurukulasuriya, a parlé du rôle complémentaire de son organisation dans le financement des infrastructures: *«Nous sommes financés par des dons, comme la plupart des organismes des Nations unies, mais notre taux d'absorption est plus élevé que celui de la plupart des banques multilatérales de développement ou institutions financières de développement».*

Les discussions ont été conclues par un appel fort à une intégration plus étroite entre les institutions de financement du développement: *«La question n'est pas que nous ne disposons pas collectivement des instruments. Nous devons simplement être plus performants en matière d'intégration. L'intégration est ce dont nous essayons de discuter, ainsi que la manière de mieux travailler en tant que système».*

Alain-Patrick MASSAMBA

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Kristalina Georgieva évoque les défis économiques mondiaux

La Directrice générale du Fonds monétaire international, Kristalina Georgieva, a prononcé un discours lors de la première réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 au Cap, en Afrique du Sud, axé sur la relance de la croissance économique.

Un enjeu commun est clairement ressorti de nos discussions: la nécessité de relancer la croissance mondiale dans un environnement où les marges de manœuvre sur le plan macroéconomique sont restreintes et les incertitudes très marquées. Dans ce contexte, j'entrevois d'importantes occasions de faire avancer les réformes nécessaires pour assurer une prospérité économique mondiale durable.

Nous prévoyons une croissance mondiale de 3,3% cette année et l'année prochaine; elle sera stable mais largement inférieure à la moyenne historique, sur fond d'endettement public élevé. Dans les pays émergents et les pays en développement, la croissance en 2025 correspond globalement à celle de l'année dernière.

Le processus de désinflation mondiale se poursuit. Avec le refroidissement progressif des marchés du travail et la baisse continue des prix de l'énergie, l'inflation globale devrait poursuivre sa trajectoire vers les objectifs des banques centrales.

La stabilité macroéconomique et financière doit être préservée pour favoriser la croissance. A cette fin, les pays sont face à plusieurs impératifs: contenir les risques à court terme, reconstituer des marges de manœuvre, améliorer les perspectives de croissance à moyen terme. Pour les banques centrales, l'objectif reste de rétablir pleinement la stabilité des prix, et ce, tout en soutenant l'activité et l'emploi.

Sur le plan des finances publiques, la plupart des pays doivent placer la dette publique sur une trajectoire viable et reconstituer des marges de manœuvre budgétaires. S'il est crucial dans de nombreux pays de mobiliser davantage de recettes intérieures, il est tout aussi important de promouvoir l'efficience des dépenses publiques. Les deux vont de pair afin que les pays disposent de l'espace budgétaire nécessaire pour faire face aux chocs futurs et jeter les bases d'une croissance plus robuste.

Les pays doivent à tout prix adopter des réformes ambitieuses pour stimuler la productivité et améliorer les perspectives de croissance. Les priorités varieront d'un pays à l'autre, mais en général, il convient de s'orienter davantage vers des politiques axées sur l'offre: réduire les formalités administratives; stimuler la concurrence et encourager l'entrepreneuriat; renforcer les systèmes éducatifs; établir une réglementation avisée, favorable à la prise de risque et à l'avancée rapide mais sûre des technologies qui peuvent rehausser la productivité, comme l'IA.

Il est également urgent de s'attaquer aux problèmes d'endettement. Certains pays pourraient avoir besoin de restructurer leur dette, tandis que beaucoup d'autres sont confrontés à des paiements d'intérêts élevés et à des besoins de refinancement qui entravent leur capacité à investir dans leur avenir. Il est essentiel d'améliorer la prévisibilité et la rapidité des procédures de restructuration, en s'appuyant sur les grands progrès qui ont déjà été accomplis, notamment au titre du cadre commun.

Le FMI a un rôle de premier plan à jouer. En fournissant des conseils stratégiques et en assurant le développement des capacités et des prêts, le cas échéant, nous aidons les pays à maintenir ou à rétablir la stabilité macroéconomique et à mettre en œuvre des politiques saines pour garantir une croissance durable.

Azer ZATABULI

Société Civile Immobilière G-CUBE (Société en Liquidation)
Société au Capital de 10.000.000 Francs CFA
Siege Social: B.P 1252 Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM n° CG-PNR-01-2014-B42-00028.

AVIS DE DISSOLUTION ET MISE EN LIQUIDATION.

Aux termes du procès-verbal constatant les décisions de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04 janvier 2025, il a été décidé de la dissolution anticipée de la société **SCI G-CUBE** à compter **du 04 février 2025** et de sa mise en liquidation amiable.

L'Assemblée Générale a nommé le Cabinet **SYNERGY AUDIT ET CONSEIL**, représenté par Monsieur **TSIKABAKA KOUNDISSA Marius** en qualité de liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de liquidation est sis à Pointe-Noire, centre-ville Avenue Georges Dumond quartier la BARAKA. C'est à cette adresse que les correspondances devront être envoyées et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Mention a été faite au RCCM en date du **14 février 2025.**

Pour avis

Etude de Maître Bertille Fathe Thècle TATY DJEMBO-PEMBA
Notaire à Pointe-Noire
Bd Général Charles de Gaulle, 1er étage de l'immeuble sis derrière le Garage,
avant la pharmacie LAJAG, Centre-ville
B.P. 4322 - Tél. 06 838 02 72/05 361 57 08 République du Congo

INSERTION LEGALE

«ALL-TECH PLUS» SARL
Société à Responsabilité Limitée
Capital social de Francs CFA: Trois Millions (3 000 000)
Siège social: Mawata, Avenue de l'indépendance après la pharmacie.
RCCM: CG-PNR-01-2025-B12-00011
Pointe-Noire - République du Congo

Il appert d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le **30 décembre 2024,** enregistré à Pointe-Noire, le 16 Janvier 2025, **sous folio 011/3, n° 0082,** la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes :

FORME: Société à Responsabilité Limitée (SARL).

OBJET: La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- Transit;
- Transport et logistique;
- Vente des voitures d'occasions et neuves;
- Prestations de services en QHSE;
- CND (Contrôle non destructif);
- Fournitures des Equipements industriels et pétroliers;
- BTP.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

DENOMINATION: **«ALL-TECH PLUS» SARL.**

SIEGE SOCIAL: Mawata, Avenue de l'indépendance après la pharmacie

DUREE: 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.C.M.

GERANCE: Monsieur Alliance Frusnel Bitovene Jurice MAUBI est nommé en qualité de gérant de la société pour une durée de quatre (4) ans.

RCCM: **CG-PNR-01-2025-B12-00011.**

FORMALITE LEGALE: Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 24 Janvier 2025, sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B00053.**

Fait à Pointe-Noire, le 27 Février 2025

Pour avis
Maître Bertille Fathe Thècle
TATY DJEMBO-PEMBA,
Notaire.

MESSAGE DU PAPE FRANÇOIS POUR LE CARÊME 2025

"Marchons ensemble dans l'espérance"

Chers frères et sœurs,

avec le signe pénitentiel des cendres sur la tête, nous commençons le pèlerinage annuel du Saint Carême dans la foi et dans l'espérance. L'Église, mère et maîtresse, nous invite à préparer nos cœurs et à nous ouvrir à la grâce de Dieu pour que nous puissions célébrer dans la joie le triomphe pascal du Christ-Seigneur, sur le péché et sur la mort. Saint Paul le proclame : *«La mort a été engloutie dans la victoire. Ô Mort, où est ta victoire? Ô Mort, où est-il, ton aiguillon?»* (1 Co 15, 54-55). En effet, Jésus-Christ, mort et ressuscité, est le centre de notre foi et le garant de la grande promesse du Père qu'est la vie éternelle déjà réalisée en son Fils bien-aimé (cf. Jn 10, 28; 17, 3). [1]

Je voudrais proposer à l'occasion de ce Carême, enrichi par la grâce de l'année jubilaire, quelques réflexions sur ce que signifie marcher ensemble dans l'espérance, et découvrir les appels à la conversion que la miséricorde de Dieu adresse à tous, en tant qu'individus comme en tant que communautés.

Tout d'abord, marcher. La devise du Jubilé, "pèlerins de

Pape François

l'espérance", nous rappelle le long voyage du peuple d'Israël vers la Terre promise, raconté dans le livre de l'Exode: une marche difficile de l'esclavage à la liberté, voulue et guidée par le Seigneur qui aime son peuple et lui est toujours fidèle. Et nous ne pouvons pas évoquer l'exode biblique sans penser à tant de frères et sœurs qui, aujourd'hui, fuient des situations de misère et de violence, partant à la recherche d'une vie meilleure pour eux-mêmes et pour leurs êtres chers. Un premier appel à la conversion apparaît ici car, dans la vie, nous sommes tous des pèlerins. Chacun peut se demander:

comment est-ce que je me laisse interpeller par cette condition? Suis-je vraiment en chemin ou plutôt paralysé, statique, dans la peur et manquant d'espérance, ou bien encore installé dans ma zone de confort? Est-ce que je cherche des chemins de libération des situations de péché et de manque de dignité? Ce serait un bon exercice de Carême que de nous confronter à la réalité

2 concrète d'un migrant ou d'un pèlerin, et de nous laisser toucher de manière à découvrir ce que Dieu nous demande pour être de meilleurs voyageurs vers la maison du Père. Ce serait un bon "test" pour le marcheur.

En second lieu, faisons ce chemin ensemble. Marcher ensemble, être synodal, telle est la vocation de l'Église. [2] Les chrétiens sont appelés à faire route ensemble, jamais comme des voyageurs solitaires. L'Esprit Saint nous pousse à sortir de nous-mêmes pour aller vers Dieu et vers nos frères et sœurs, et à ne jamais nous refermer sur nous-mêmes. [3] Marcher ensemble c'est être des tisseurs d'unité à partir de notre commune dignité d'enfants de Dieu (cf. Ga 3,26-28); c'est avancer côte à côte, sans piétiner ni dominer l'autre, sans nourrir d'envies ni d'hypocrisies, sans laisser quiconque à la traîne ou se sentir exclu. Allons dans la même direction, vers le même but, en nous écoutant les uns les autres avec amour et patience.

En ce Carême, Dieu nous demande de vérifier si dans notre vie, dans nos familles, dans les lieux où nous travaillons, dans les communautés paroissiales ou religieuses, nous sommes capables de cheminer avec les autres, d'écouter, de dépasser la tentation de nous ancrer dans notre autoréférentialité et de nous préoccuper seulement de nos propres besoins. Demandons-nous devant le Seigneur si nous sommes capables de travailler ensemble, évêques, prêtres, personnes consacrées et laïcs, au service du Royaume de Dieu; si nous avons une attitude d'accueil, avec des gestes concrets envers ceux qui nous approchent et ceux qui sont loin ; si nous faisons en sorte que les personnes se sentent faire partie intégrante de la communauté ou si nous les maintenons en marge. [4] Ceci est un deuxième appel: la conversion à la synodalité.

Troisièmement, faisons ce chemin ensemble dans l'espérance d'une promesse. Que l' espérance qui ne déçoit pas (cf. Rm 5, 5), le message central du Jubilé [5], soit pour nous l'horizon du chemin de Carême vers la victoire de Pâques. Comme nous l'a enseigné le Pape Benoît XVI dans l'encyclique Spe salvi: *«L'être humain a besoin de l'amour inconditionnel. Il a besoin de la certitude qui lui fait dire : "Ni la mort ni la vie, ni les esprits ni les puissances, ni le présent ni l'avenir, ni les astres, ni les cieux, ni les abîmes, ni aucune autre créature, rien ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu qui est en Jésus Christ" (Rm 8, 38-39)».* [6] Jésus, notre amour et notre espérance, est ressuscité, [7] il vit et règne glorieusement. La mort a été transformée en victoire, et c'est là que réside la foi et la grande espérance des chrétiens: la résurrection du Christ!

Et voici le troisième appel à la conversion: celui de l'espérance, de la confiance en Dieu et en sa grande promesse, la vie éternelle. Nous devons nous demander: ai-je la conviction que Dieu pardonne mes péchés ? Ou bien est-ce que j'agis comme si je pouvais me sauver moi-même? Est-ce que j'aspire au salut et est-ce que j'invoque l'aide de Dieu pour l'obtenir? Est-ce que je vis concrètement l'espérance qui m'aide à lire les événements de l'histoire et qui me pousse à m'engager pour la justice, la fraternité, le soin de la maison commune, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte?

3 Sœurs et frères, grâce à l'amour de Dieu en Jésus-Christ, nous sommes gardés dans l'espérance qui ne déçoit pas (cf. Rm 5, 5). L'espérance est "l'ancre de l'âme", sûre et indéfectible. [8] C'est en elle que l'Église prie pour que *«tous les hommes soient sauvés»* (1Tm 2,4) et qu'elle attend d'être dans la gloire du ciel, unie au Christ, son époux. C'est ainsi que s'exprime sainte Thérèse de Jésus: *«Espère, ô mon âme, espère. Tu ignores le jour et l'heure. Veille soigneusement, tout passe avec rapidité quoique ton impatience rende douteux ce qui est certain, et long un temps très court»* (Exclamations de l'âme à son Dieu, 15, 3). [9]

Que la Vierge Marie, Mère de l'Espérance, intercède pour nous et nous accompagne sur le chemin du Carême.

Rome, Saint-Jean-de-Latran,
6 février 2025, mémoire de
Saint Paul Miki et ses
compagnons, martyrs.

FRANÇOIS

Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA
Notaire
43, rue Lénine, 1er étage de la Résidence Queen House,
(croisement entre la rue Lénine et Madoukou de la Mfoa),
Arrondissement 4 Moungali, Brazzaville, République du Congo,
Boîte Postale 15.469, Tél.: (+242) 05.717.83.45 / 06.624.43.07
E-mail : aymarbadika@yahoo.fr / aymarbadika@gmail.com

ANNONCE LEGALE

SAVEURS GOURMANDES

En abrégé «S.G RESTO»
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA
Siège social : Résidence les Flamboyants, Camp 15 août, Bâtiment 2 Okoumé,
Local commercial n°6, Centre-ville, arrondissement 3 Poto-Poto,
Brazzaville, République du Congo

RCCM: CG-BZV-01-2017-B12-00251

RADIATION DE LA SOCIETE

Aux termes d'une décision prise en Assemblée Générale Extraordinaire par las associés de la société dénommée **SAVEURS GOURMANDES** en abrégé **«S.G RESTO»**, Société à Responsabilité Limitée, au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA, ayant son siège social à Brazzaville, Résidence les Flamboyants, Camp 15 août, Bâtiment 2 Okoumé, Local, commercial n°6, centre-ville, arrondissement 3 Poto-Poto, République du Congo, reçue par Maître **Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA**, Notaire, en date à Brazzaville du 10 septembre 2018, dûment enregistré à Brazzaville, en date du 11 septembre 2018, à la recette de l'enregistrement des domaines et du timbre de Poto-Poto, Brazzaville sous Folio **168/26** Numéro **1483**, il a été procédé à la Radiation de ladite Société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville.

Dépôt d'une (01) expédition du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a été effectué, conformément à la loi, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 13 août 2024.

Radiation du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville en date du 13 août 2024 sous le numéro **CG-BZV-01-2024-R-00759.**

Pour insertion légale
Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA

CHEVRON CONGO S.A.U.

Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général
Au capital social de 10.020.000CFA
CG-PNR- 01-2023-B15-00001
Siège social: 129, rue Mangoungou; Centre-ville, B.P: 1295,
Pointe-Noire Republique du Congo

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique, dans le cadre de l'Assemblée Générale extraordinaire, en date à Pointe-Noire, du 12 février 2025, reçu au rang de Maître Sylvert Béranger KYMBASSA BOUSSI, Notaire à Brazzaville, sous le répertoire n°012/2025, enregistré à Pointe-Noire (Bureau de l'enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 12 février 2025, sous le n°**1344**, folio **033/37**, il a notamment été décidé:

*de modifier, à compter du 1er février 2025, la dénomination sociale de la société, qui devient ainsi «Trident Energy Congo»;

*de modifier l'article 3 des statuts de la société relatif à la dénomination sociale, dont la rédaction est désormais la suivante:
«Article 3: Dénomination sociale

La Société prend la dénomination de **«TRIDENT ENERGY CONGO S.A.U.».**

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, notamment les lettres, factures, annonces et publications diverses. Elle doit être précédée ou suivie immédiatement en caractères lisibles:

-de l'indication de la forme de la Société;
-de son mode d'administration;
-du montant de son capital social;
-de l'adresse de son siège social; et
-de la mention de son numéro d'immatriculation au registre du commerce et du credit mobilier (le «RCCM»);
-d'adopter les statuts de la société mis à jour.

Dépôt dudit procès-verbal et des Statuts de la société mis à jour a été effectué le 12 février 2025, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro **CG-PNR-01-2025-M-00199.** L'inscription des décisions prises par l'Actionnaire Unique dans le cadre de l'Assemblée générale extraordinaire a été constatée à la même date, sous le numéro **CG-PNR-01-2025-M-05337**.

Pour avis,

L'Administrateur Général.

PAROISSE NOTRE-DAME DES VICTOIRES DE OUENZE (ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE)

La Fraternité Sainte Rita de Cascia a lancé l'exercice des Quinze jeudis 2025

La fraternité Sainte Rita de Cascia, de la paroisse Notre-Dame des victoires de Ouenzé, dans l'archidiocèse de Brazzaville, a ouvert solennellement les Quinze jeudis de cette année, le samedi 1er février 2025, par un pèlerinage au grand séminaire de Kinsoundi. Cette journée de récollection et du pèlerinage a connu deux moments particuliers: l'enseignement et la messe du lancement des Quinze jeudis.

Les membres de la fraternité Sainte Rita de Cascia posant avec l'abbé Ibombo

Tout a commencé par la prière du rosaire à la grotte du grand séminaire, puis le mot de salutation du recteur du théologat, le père Christel Barthel Ganao, qui a souhaité la bienvenue aux membres de la fraternité Sainte Rita de Cascia, rassemblant en son sein les abeilles et les figues, autrement dit les deux branches masculine et féminine. Après ce mot de bienvenue, s'est suivi le premier moment de ce pèlerinage à savoir l'enseignement. Cet enseignement donné par l'abbé Armand Brice Ibombo, accompagnateur spirituel du mouvement, a porté sur le thème suivant: *«Vivre les Quinze jeudis de cette année comme pèlerins de l'espérance»*. Ce thème a été inspiré par le thème général du jubilé décrété par le Pape François par la bulle Spes non confundit, autrement dit *«L'espérance ne déçoit pas»* (Rm 5,5), du 9 mai 2024, en proclamant 2025 comme l'année jubilaire.

L'abbé Ibombo a commencé son enseignement en rappelant aux pèlerins que l'année 2025 a été voulue par le Saint Père le Pape François comme une année jubilaire, suivant ainsi une longue tradition de l'Eglise qui remonte au Pape Boniface VIII en 1300, le premier Pape à officialiser les célébrations du jubilé. Si cette année est proclamée jubilaire, nous devons donc vivre les Quinze jeudis de cette année en communion avec le Saint Père et toute l'Eglise universelle, en méditant sur le jubilé et les exigences de l'année jubilaire, a dit le prédicateur. Ainsi, pour cette année, le Pape a choisi comme thème: *«Pèlerins de l'espérance»*, pour aider chaque fidèle à grandir dans l'espérance, contre le pessimisme, le découragement et l'incrédulité de notre monde. Pour le Pape François, l'année jubilaire est une occasion pour chacun de grandir dans l'espérance et de *«ranimer l'espérance»*, c'est-à-dire de passer *«de la peur à la confiance, du découragement à la sérénité, du doute à la foi»* (Spes non conffundit, n. 1). Le prédicateur a ensuite insisté sur les qualités ou vertus de Sainte Rita de Cascia qui se retrouvent dans les exigences du jubilé: faire un pèlerinage, vivre l'expérience du pardon et de la miséricorde de Dieu, de la réconciliation, de la conversion authentique (metanoia). Pendant l'année jubilaire, on reçoit le pardon de Dieu pour ensuite pardonner aux uns et aux autres, à l'exemple de Sainte Rita notre patronne qui a fait du pardon l'une des devises de sa vie: pour avoir pardonné à son mari infidèle jusqu'à obtenir sa conversion, pour avoir pardonnée aux assassins de son mari, a-t-il ajouté. Ainsi, les Quinze jeudis de cette année devraient être pour les membres de la fraternité l'occasion d'imiter les vertus de la Sainte Patronne (pardon, piété, charité, foi, espérance) pour bien vivre le jubilé et bien se préparer à la fête patronale du 22 mai.

Après l'enseignement, a suivi le second moment de ce pèlerinage, à savoir la messe, célébrée dans la chapelle du Grand séminaire et animée par la chorale de la fraternité accompagnée par un groupe de séminaristes. L'homélie était basée sur les textes du jour de la présentation du Seigneur au temple (Mi 3, 1-4, Hb 2, 14-18, Lc 2, 22-40). Dans son homélie l'abbé Armand Brice Ibombo est revenu sur les thèmes principaux du jubilé, notamment sur l'espérance, ne jamais désespérer, car rien n'est impossible à Dieu, comme l'ont expérimenté Abraham et Sara, Elisabeth et Zacharie, enfin Sainte Rita de Cascia. Il a ensuite invité les pèlerins à suivre l'exemple des personnages principaux de l'évangile, à savoir: Siméon et Anne qui passaient tout leur temps au temple, à prier et servir Dieu. Les Quinze jeudis sont ainsi pour tous les dévots de Sainte Rita, l'occasion d'être plus proches de Dieu dans la prière et la méditation.

Après la messe, une photo de famille a bouclé cette journée riche de prières, de méditations, du lancement des Quinze jeudis, un élément important de la spiritualité des ritiens et ritiennes du monde entier.

A titre de rappel, les Quinze jeudis rappellent les 15 dernières années de vie de Sainte Rita vécue dans la pénitence, le sacrifice et la souffrance, à cause des épines sur son visage, un don de Jésus-Christ crucifié, mort et ressuscité. Les épines rappellent en fait la souffrance de Jésus. Voilà pourquoi, la célébration de la fête patronale de Sainte Rita du 22 mai de chaque année est précédée par la prière des Quinze jeudis.

Abbé Armand Brice IBOMBO

GUERRE À L'EST DE LA RDC

Le Cardinal Fridolin Ambongo exprime des doutes sur la volonté d'aider son pays

L'archevêque de Kinshasa a exprimé des doutes quant à la volonté de la communauté internationale d'aider la RD Congo à restaurer la paix dans sa région orientale. *«Les relations internationales sont souvent guidées par des intérêts personnels».*

Il a fait cette déclaration à l'occasion de la messe d'action de grâces consacrée à la situation à l'Est de la RD Congo, célébrée le dimanche 9 février en la cathédrale Notre-Dame de Lingwala, à Kinshasa. *«Nous avons l'impression,* a-t-il dit, *que la communauté internationale tient un double langage alors qu'elle a les moyens de faire avancer la cause de la paix dans la sous-région. Malheureusement, elle ne le fait pas. Engager un dialogue avec tous les acteurs concernés représente le dernier espoir pour rétablir la paix dans cette partie du pays»,* a souligné le Cardinal Fridolin Ambongo Besungu.

Nous ne sommes pas, a-t-il poursuivi, *«pour des solutions-sanctions. Nous sommes plutôt d'accord pour une solution du dialogue afin qu'ensemble nous puissions tomber d'accord sur la voie à suivre. Avec la communauté internationale, c'est aussi une question d'intérêt. S'il s'agit de l'exploitation des ressources minières du Congo, qu'on se retrouve ensemble pour voir comment ces richesses profitent à celui qui investit et au peuple congolais»*.

D'après l'archevêque de Kinshasa, les évêques sont prêts à rencontrer tous les acteurs, y compris les rebelles du M23 afin de favoriser un dialogue constructif. *«S'il faut qu'on aille à Goma, nous allons y aller. Nous irons parler avec tout le monde. Même s'il habite sur la lune. Nous ne pouvons pas faire l'économie de l'inclusivité si nous voulons que ce dialogue aboutisse à une solution durable»*, a-t-il assuré.

Déjà, faut-il le rappeler, la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) et l'Eglise du Christ au Congo ont précédemment entamé des consultations avec des acteurs politiques tels que Matata Ponyo Mapon, Martin Fayulu, Delly Sessanga et autres. Les deux organisations ont aussi désigné l'ancien ministre et sénateur Didier Mumengui comme coordonnateur général du secrétariat technique du pacte social pour la paix.

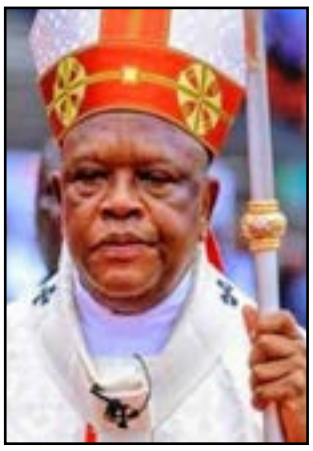

Le Cardinal Fridolin Ambongo Besungu

Alain-Patrick MASSAMBA

Les évêques de l'Afrique de l'Est appellent à une solution durable

L'Association des Conférences épiscopales membres de l'Afrique de l'Est (AMECEA) appelle les dirigeants à trouver des moyens de traiter l'instabilité dans la région des Grands Lacs de manière durable, alors que la guerre continue dans l'Est de la République Démocratique du Congo.

Dans une déclaration, la direction de l'AMECEA s'est prononcée sur les conflits dans les quatre pays qui composent la région des Grands Lacs, notamment la RD Congo, le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda. La crise qui secoue la RD Congo est attribuée à l'invasion du pays riche en minéraux par ses voisins de cette région.

Dans cette prise de position, le président de l'AMECEA, l'évêque Charles Sampa Kasonde, appelle à un dialogue dans la région non seulement pour mettre fin à la violence qui a conduit à la prise de la ville de Goma par les rebelles du Mouvement du 23 mars (M23) soutenus par le Rwanda, mais aussi pour garantir que le calme revienne dans la région plus large. *«En tant qu'AMECEA, nous croyons fermement en la puissance du dialogue, de la compassion et de l'effort collectif. Nous exhortons les dirigeants régionaux non seulement à répondre à la crise immédiate, mais aussi à s'engager dans la construction de la paix à long terme, la justice et la réconciliation dans toute la région des Grands Lacs. Par votre dévouement et vos actions décisives, nous avons confiance que la souffrance du peuple prendra fin, permettant ainsi à la paix de fleurir à nouveau»*, a-t-il relevé.

Le 8 février, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) avaient convoqué un sommet à Dar-es-Salaam, en Tanzanie, pour discuter du conflit dans l'Est de la RD Congo. Lors du sommet, les dirigeants des blocs régionaux ont exhorté toutes les parties en guerre à tenir des pourparlers de paix dans un délai de cinq jours, y compris avec les rebelles du M23. Depuis le 27 janvier, près de 3000 personnes ont été tuées, lorsque les rebelles du M23 ont pris la ville de Goma.

L'évêque Sampa Kasonde a exprimé sa solidarité avec les victimes du conflit en cours en RD Congo, déclarant: *«Nous les membres de l'AMECEA, exprimons notre solidarité indéfectible avec vous pendant cette période douloureuse et difficile. Nos cœurs vont à tous ceux qui ont perdu des proches, ceux qui ont été déplacés et tous ceux qui continuent de subir les tragiques conséquences de ce conflit. De manière particulière, nous nous souvenons des plus vulnérables: les enfants, les personnes âgées et les blessés dans nos prières»*. Aussi, encourage-t-il, *«les dirigeants de la SADC et de l'EAC à favoriser le dialogue entre les deux parties en conflit pour identifier la cause principale du conflit et favoriser une paix durable»*.

L'Eglise joue un rôle fondamental pour aider les populations affectées par la crise à Goma. Les Eglises catholiques, et protestante ont exprimé leur volonté d'ouvrir un dialogue incluant le M23 afin de promouvoir une solution pacifique à la crise.

Alain P. MASSAMBA

PREMIER DIMANCHE DE CAREME - ANNEE C

La signification pédagogique des tentations de Jésus

Textes: *Dt 26,4-10; Rm 10,8-13; Lc 4,1-13*

Chaque année, au début du carême, la liturgie propose le récit des tentations de Jésus. Luc place la scène des tentations de Jésus à la suite du baptême. Le lien est certes chronologique, puisque les deux événements sont liés, mais la relation est surtout thématique: la confession de Jésus comme Fils (au baptême) reçoit ici une sorte de vérification. C'est en sa qualité de Fils de Dieu (Lc 4,3-9; 3,22) que Jésus est tenté, et c'est à travers l'épreuve que se révèle au lecteur ce que signifie pour Jésus être Fils de Dieu.

Jésus est tenté dans le désert. Le mot grec *«peirasmos»* signifie mettre à l'épreuve, tester la fidélité et la valeur de quelqu'un. Même les grands protagonistes de l'histoire sainte (Abraham, Moïse, Job, le peuple d'Israël dans l'Exode) ont été mis à l'épreuve. Jésus est tenté non pas pour commettre le mal, mais pour manifester ce qu'il y a de profond en lui. Il montre ainsi ce que signifie être enfant de Dieu, il montre qu'il est le plus fort, celui qui est fidèle à la volonté de Dieu.

La péricope se compose de cinq scènes: Jésus est conduit par l'Esprit dans le désert, où il est mis à l'épreuve par le diable (v. 1-2). Trois brefs dialogues suivent (v. 3-4.5-8.9-12), le but du tentateur étant de détourner Jésus de l'accomplissement du plan de salut que le Père lui a confié. Le passage se termine par le départ du diable (v. 13). Les protagonistes sont Jésus et le tentateur, tandis que l'espace de l'histoire s'étend du bas (désert) vers le haut, jusqu'à Jérusalem, en particulier sur le pinacle du temple où a lieu le dernier échange entre Jésus et le tentateur.

Les trois épreuves auxquelles Jésus est soumis sont les mêmes que celles qu'Israël a dû endurer dans le désert. Alors qu'Israël n'a pas pu résister à ces tentations, Jésus a réussi à les surmonter et se montre digne de se mettre à la tête du peuple de Dieu en tant que nouveau Moïse. Le passage est à rapprocher de Matthieu 4,1-11, mais Luc inverse l'ordre des tentations en plaçant le temple au sommet (et non la montagne comme le fait Matthieu) car, pour lui, Jérusalem est le but ultime de l'itinéraire terrestre du Christ. Jérusalem et le temple représentent le lieu où doit avoir lieu la rencontre entre le Messie et le peuple d'Israël. Marc, en revanche, ignore les trois scènes proposées par Matthieu et Luc et, dans un texte bref de quatre phrases seulement, présente Jésus comme le nouvel Adam qui, ne cédant pas à la tentation, vit *«avec les bêtes»*, dans un monde pacifié et harmonieux: *«L'Esprit le conduisit au désert et il y resta quarante jours, tenté par satan; il était avec les bêtes et les anges le servaient»* (Mc 1,12-13).

Quelle est la signification pédagogique des tentations de Jésus?

Les tentations de Jésus nous révèlent le mystère de sa personne. Fils de Dieu fait homme, il manifeste son obéissance inconditionnelle, en acceptant l'accomplissement du plan de salut que le Père a établi et dont le diable, par des tentations insistantes, voudrait le détourner. La relecture des tentations nous permet de comprendre comment, dans les choix de Jésus, sont offertes des indications précieuses. Dans les choix de Jésus, nous retrouvons d'une part, l'homme, qui refuse d'être fils de Dieu en *«disparaissant»* de l'humanité, en se dérobant aux limites de la nature et du temps, qui est la trame dans laquelle se déroulent naturellement les affaires humaines; d'autre part, le croyant, qui rencontre son Dieu dans les Ecritures qui ouvrent le chemin et invitent à une foi constante; le fils, qui refuse de *«convoquer»* son Dieu pour l'asservir aux besoins de l'homme (besoins économiques, pouvoir politique, aspirations religieuses); le fils qui rencontre son Père dans l'écoute de la Parole, dans laquelle il se nourrit. Etre fils, pour Jésus, c'est donc entrer pleinement dans l'exigence de l'alliance en acceptant jusqu'au bout les risques et les possibilités de l'incarnation. A la lumière de ces indications (l'homme, le croyant, le fils, le fils qui rencontre le Père...), revisitons les moments décisifs et quotidiens de nos vies: qu'est-ce qui est remis en question dans nos vies? Qu'est-ce qui se confirme et s'affermit dans la confiance et l'espérance?

Fr. Bienvenu Des Saints, Osst
Vicaire à la paroisse Santa Lucia (Diocèse suburbicaire de Palestrina, Italie)

ECONOMIE

Le Gouvernement et les Nations unies identifient les axes d'intervention pour 2025

Le Gouvernement congolais et le Système des Nations unies ont, les 26 et 27 février 2025, dressé le bilan des activités menées en 2024 et identifié les actions prioritaires par 2025, afin de *«construire une économie solide, diversifiée et résiliente»*. C'était au cours d'un atelier d'évaluation des résultats de la mise en œuvre du plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement (UNDAF) 2020-2026.

Les organisateurs et les participants après la cérémonie d'ouverture

Les experts ont relevé que les mécanismes de coordination et de pilotage mis en place ont permis d'améliorer l'impact des interventions des agences du Système des Nations unies à travers un renforcement de la synergie et de la complémentarité des actions des agences au Congo.

Pour les perspectives, les participants ont actualisé le plan de travail annuel conjoint de 2025 pour s'aligner aux priorités nationales, afin de se mettre en cohérence avec les priorités stratégiques. Ils ont rappelé l'alignement de l'UNDAF sur le plan national de développement (PND), afin d'aider le pays à améliorer sa gouvernance, de renforcer son capital humain dans la fourniture des services sociaux de base et créer un environnement favorable à la diversification économique.

Les travaux de cet atelier ont été ouverts et clôturés par Aimé Blaise Nitoumbi, directeur général du partenariat au développement au ministère en charge du Plan. Présentant les travaux, il a souligné que des efforts ont été réalisés, tout en relevant quelques faiblesses marquées par le manque de coordination des interventions, l'insuffisance des visites de terrain et de la mobilisation des ressources financières.

Intervenant à cette occasion, Henry René Diouf, représentant résident adjoint du PNUD, a précisé que *«durant l'année 2024, les efforts conjoints ont permis de réaliser et d'avancer dans plusieurs domaines»*. Ces efforts, a-t-il poursuivi, *«illustrent pleinement notre engagement collectif en faveur d'un développement inclusif et durable»*. Toutefois, a-t-il encore dit, *«les défis persistent, notamment en matière de diversification économique, le renforcement du système éducatif et de lutte contre les inégalités basées aux services sociaux de base»*. Pour conclure, il a rappelé que *«l'année 2025 qui est une étape charnière, car étant à une année de la fin du PND et à cinq ans de l'agenda 2030 sur les ODD, marquera une étape clé avec notre cadre de coopération, mais aussi l'élaboration d'une nouvelle analyse commune du pays en vue de préparer le nouveau cycle de programmation»*.

La revue annuelle du cadre de coopération est un exercice obligatoire. Elle fait partie intégrale du système de suivi et d'évaluation du plan cadre des Nations unies pour l'aide au développement (UNDAF).

Philippe BANZ

«Pourquoi le respect du prochain est important?»

COOPERATION FINANCIERE

La France réaffirme son soutien au Congo

Reçue en audience jeudi 27 février 2025 à Brazzaville par le ministre congolais des Finances, du budget et du portefeuille public Christian Yoka, l'ambassadrice de France au Congo, Claire Bodonyi, a réaffirmé le soutien de son pays au gouvernement congolais, particulièrement dans ce qui constitue la relation économique et financière entre les deux pays.

Christian Yoka et Claire Bodonyi se congratulant

L'appui de la France dans les négociations entre le Congo et le FMI; la diplomatie économique; le point du contrat de désendettement et de développement (C2D) qui arrive à expiration et les initiatives du Congo en matière de protection de la biodiversité ont constitué le menu des échanges entre la diplomate française et le ministre Christian Yoka.

De l'accord du Congo avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) signé en janvier 2022, Claire Bodonyi a dit que la France reste engagée à soutenir le Congo pour assurer son succès. *«Vous savez à quel point ces programmes sont importants pour la santé financière du Congo qui traverse une période difficile. Et je venais lui redire le soutien que la France a toujours apporté dans les négociations entre le Congo et le FMI»*, a-t-elle déclaré.

Parlant de la diplomatie économique, l'hôte du ministre Yoka a expliqué: *«Ce sont des échanges d'expertise, des échanges d'entreprises de la diaspora qui travaillent en relation avec le Congo et qui génèrent un chiffre d'affaires qui est partagé entre le Congo et la France.»*

Claire Bodonyi a souligné que le contrat de désendettement et de développement (C2D), qui a permis à son pays d'être aussi aux côtés du Congo, arrive à un moment charnière. *«Cet instrument financier arrive à son terme, et nous devons le réinventer et commencer à réfléchir ensemble à ce nouveau chapitre qui doit s'ouvrir entre nos deux pays»*, a-t-elle suggéré aux autorités congolaises. Les grands projets réalisés ou en cours de réalisation dans le cadre du C2D sont la corniche sud de Brazzaville et les infrastructures de drainage des eaux pluviales à Makélékélé, à la Tsiémé et à Pointe-Noire.

S'exprimant sur le soutien financier de la France aux efforts du Congo pour la préservation des forêts du Bassin du Congo, madame l'ambassadrice a annoncé que cet appui est estimé à plus de 20 millions d'euros. *«Le Congo, de son coté, ambitionne de maintenir 30% d'aires protégées sur son territoire d'ici 2030»*, a-t-elle indiqué.

Cette rencontre marque la première entrevue entre l'ambassadrice de France au Congo et Christian Yoka, depuis sa prise de fonctions en tant que ministre des finances.

Darchevie KETTE BONAZEBI
(Stagiaire)

Maître ARMAND AKOUALA
NOTAIRE
Tél : (242) 06813.86/04.031.00.87
Email: maitrearmandakouala@gmail.com
Office sis à Brazzaville, N°116, Avenue Félix EBOUE, près d'ALIMA Boutique, Mpila-ville, République du Congo.

INSERTION LEGALE

Suivant acte reçu par Maître Armand AKOUALA, Notaire en la résidence de Brazzaville 116, Avenue Félix Eboué, Mpila-ville, en date à Brazzaville du 04 février 2025 ;
a été constitué une Société par Actions Simplifiées (S.A.S) avec Conseil d'Administration, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination: la Société de Recouvrement en abrégé **«LES MERVEILLES DU FLEUVE»**
Capital social: DIX MILLIONS (10.000.000) de FRANCS CFA, divisé en deux mille (2000) Actions de cinq mille (5.000) FCFA chacune, libérées entièrement et intégralement;
Siège social: Brazzaville, CASE N°248, Batignolles, Arrondissement IVMoungali, République du Congo;
Objet Conseil, Portage, Coaching, Formation, Développements et réalisation des Projets et Programmes dans le domaines de l'Agriculture, l'Elevage, l'Industrie de la Pêche; Gestion des Projets et Prestation de services en matière de Pêche; Commercialisation de Pirogues, Embarcation et Bateaux en fibre de verre, matériels et équipements de pêche;
Commercialisation des Produits halieutiques et fruits de mer; Gestion et Exploitation de Conteneurs et Calmions frigorifiques installés sur les principaux sites de débarquement des pêcheurs; Représentation commerciale..

Durée: 99 ans, à compter de l'Immatriculation au registre de Commerce et du crédit mobilier (RCCM);
Gérance: La Société est gérée par Monsieur **MBERI MBAYI Serge Etienne**, (Président du Conseil d'Administration) et Monsieur **BA Mamadou Lamine**, Directeur Général.
RCCM: sous le numéro **CG-BZV-01-2025-B16-00002** du 18 février 2025

Fait à Brazzaville le 21 février 2025

OFFICE NOTARIAL
Maître AKOUALA Armand
Contact: 04 03 10 087/04 813 86 00

Maître Armand AKOUALA

ETUDE DE MAITRE GILBERT OPANDET
Notaire
Titulaire d'un office en la Résidence de Brazzaville
20, Avenue Albert Bassandza
(CHU – derrière l'Hôtel Les Bougainvillées)
Centre-ville BP: 755 – Tel: 06-826-42-83
e.mail: gildas_jo@hotmail.fr
République du Congo

UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT LATIN

ITONGA CONSULTING & Cie

Société A Responsabilité Limitée (SARL)
Capital social: 1.000.000 de Francs CFA
Siège Social: Brazzaville 93, Rue Djambala - Moungali
République du Congo

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville en date du 06 Novembre 2024, par Maître Gilbert OPANDET, il a été constitué une société dénommée: **ITONGA CONSULTING & Cie**, dont les caractéristiques sont les suivantes:

FORME: Société A Responsabilité Limitée.
CAPITAL SOCIAL: Le capital de la société est fixé à un million (1.000.000) de Francs CFA.
OBJET: La Société a pour objet: audit; étude; conseil; formation, assistance et conseils en pilotage stratégique, gestion opérationnelle et management de la performance; assistance à la maitrise d'ouvrage/d'œuvre: Accompagnement des gouvernements, des institutions et des organisations ou entreprises dans les domaines des reformes et de ressourcing: mode budget-programme, optimisation du rendement fiscal et douaniers, GPEEC, digitalisation, financements, investissement public et privé, etc. convention d'établissement, partenariat public et privé.

DENOMINATION: la société prend la dénomination suivante: **ITONGA CONSULTING & Cie.**

SIEGE SOCIAL: Brazzaville 93, Rue Djambala, Arrondissement IV – Moungali, République du Congo.

DUREE: la durée de la société est fixée à quatre vingt dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier.

GERANCE: Est nommé gérant de la société: Monsieur **ONGOUNDOU Jean**, qui accepte.

DEPOT LEGAL: A été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 16 Novembre 2024.

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° **CG-BZV-01-2024-B12-00322.**

Pour Avis
Maître Gilbert OPANDET
Notaire

PUBLIC

Ecobank
La Banque Panafricaine

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°001/ECG/DOT/IT/2025

POUR LA SELECTION DE SOCIETES EN CHARGE DE L'INFOGERANCE DES MOYENS D'IMPRESSION, DE COPIES ET NUMERISATION ECOBANK CONGO

La Direction Générale de Ecobank Congo lance, un appel d'offres **pour la sélection d'un prestataire en charge de l'infogérance des moyens d'impression, de copies et numérisation Ecobank Congo.**

Le dossier d'appel d'offres est disponible à compter du 7 Mars 2025 et est à retirer aux adresses suivantes:

- au Siège Social auprès de la division EBS, au rez de chaussé de l'immeuble Ecobank à Brazzaville
ou à Pointe-Noire à l'Agence Ecobank Atlantic Palace auprès du secrétariat du Directeur Général Adjoint

Les offres signées et cachetées devront être déposées **au plus tard le 7 avril 2025 à 16heures.**

Fait à Brazzaville, le 07/03/2025

La Direction Générale

MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

****

PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE
****

UNITE DE COORDINATION DU PROJET
****

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès
******

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS
AMI n°03/MPTEN/PATN-UCP/C/CI/2025

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'EVALUATION DE LA SECURITE INFORMATIQUE DES APPLICATIONS EXISTANTES AU SEIN DU MINISTERE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE

I. Contexte
Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour la mise en œuvre du **«Projet d'accélération de la transformation numérique (PTAN)»**, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat: **«Recrutement d'un consultant individuel pour l'évaluation de la sécurité informatique des applications existantes au sein du ministère en charge de la fonction publique.»**

II. Objectif:
L'objectif général est de disposer d'un cadre sécurisé devant garantir la résilience de la mise en œuvre du Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines de l'Etat **(SIGRHE)** et qui s'articule autour des quatre (4) piliers fondamentaux de la sécurité de l'information à savoir:
- La **confidentialité**, en assurant que seules les personnes autorisées ont accès aux données;
- L'intégrité, en garantissant que les données ne sont pas modifiées de manière non autorisée;
- La **disponibilité**, en assurant que les données sont accessibles aux utilisateurs autorisés lorsqu'elles sont nécessaires, et
- La **traçabilité**, pour garder les traces de tous les évènements ayant touché les données.

Les objectifs spécifiques à cette mission sont:

- Réaliser une **évaluation approfondie des risques** pouvant affecter la mise en œuvre et l'exploitation du **SIGRHE**, en identifiant les menaces potentielles et les vulnérabilités dans l'infrastructure, les applications, et les processus de gestion des données, assortie de recommandation et de plans d'actions ;
- Implémenter des stratégies et des solutions de sécurité adaptées, incluant le cryptage des données de bout-en-bout, les politiques de gestion des vulnérabilités (incluant la mise en place rapide de correctifs et l'utilisation de tests de pénétration), une architecture «zéro trust», la gestion des accès avec l'authentification forte (notamment multi-facteurs), pour protéger les informations sensibles contre les cyberattaques et les accès non autorisés ;
- Vérifier et aligner les pratiques de sécurité du SIGRHE avec les normes et réglementations nationales et internationales pour garantir la conformité légale et éviter les pénalités (par exemple, ISO/IEC 27001 et ITU-T X.1060);
- Former et sensibiliser le personnel concerné par la mise en œuvre du SIGRHE aux meilleures pratiques en matière de sécurité des systèmes d'informations et à la gestion des données sensibles;
- Mettre en place un cadre de surveillance continue et d'alertes en temps réel pour détecter et répondre rapidement aux incidents de sécurité, afin de minimiser les impacts négatifs sur le fonctionnement du SIGRHE;
- Mettre en place des mesures de résilience telles que la sauvegarde régulière des données, des plans de continuité d'activité et de reprise après sinistre, afin de garantir la disponibilité du SIGRHE même en cas de cyberattaque ou de défaillance technique;
- Élaborer des recommandations et de plans d'actions permettant d'améliorer la sécurité informatique des applications et des infrastructures d'exploitation;
- Évaluer régulièrement l'efficacité des mesures mises en place et procéder aux ajustements nécessaires pour s'adapter à l'évolution des menaces.

III. Profil du Consultant
La mission sera confiée à un **«consultant individuel»** ayant une qualification professionnelle avérée et une expérience pertinente pour l'exécution des missions relatives à la sécurisation des systèmes d'information, notamment:
• Formation académique:
o Diplôme d'ingénieur (Bac+5) en cybersécurité et en systèmes d'information.
• Expériences professionnelles:
o Au moins cinq (5) ans d'expériences dans la sécurité des systèmes d'information,
o Expériences avérées dans l'évaluation, la conception et la mise en œuvre des solutions et des mesures de sécurité pour des systèmes critiques,
o Expertise en gestion des risques IT et en audit des systèmes d'information.

• Compétences techniques:
o Maîtrise des normes et standards de sécurité de l'information (ISO 27001, ISO 27005, NIST, etc.),
o Expertise en outils et technologies de cybersécurité (firewalls, SIEM, antivirus, solutions d'authentification, etc.),
o Connaissances en gestion des identités et des accès (IAM),
o Compétences en sécurisation des bases de données et des applications,
o Maîtrise des techniques d'audit de sécurité (tests d'intrusion, analyses de vulnérabilités).

• Certifications Requises:
o Le consultant doit disposer d'au moins **trois à cinq certifications** (particulièrement: **CISSP, CISA, ISO 27001, CRISC** ou équivalent, …) parmi les suivantes:
o Sécurité des Applications
- Certified Ethical Hacker **(CEH)** – EC-Council
- Offensive Security Certified Professional (OSCP) – Offensive Security
- GIAC Web Application Penetration Tester (GWAPT) – SANS Institute
- Certified Secure Software Lifecycle Professional (CSSLP) – ISC²
o Audit & Conformité
- Certified Information Systems Auditor **(CISA)** – ISACA
- Certified Information Security Manager **(CISM)** – ISACA
- **ISO 27001** Lead Auditor – PECB, BSI, IRCA
o Sécurité des Infrastructures et Hébergement des Données
- Certified Information Systems Security Professional **(CISSP)** – ISC²
- GIAC Security Essentials **(GSEC)** – SANS Institute
- Datacenter Certified Professional **(DCP)** – EPI

Aussi, compte tenu du champ d'application de la mission, le consultant peut être accompagné **d'assistants** justifiant d'une **expertise (diplômes, expériences et compétences)** couvrant le périmètre suivant:
• Expertise en évaluation des vulnérabilités, tests d'intrusion, gestion des risques, et élaboration de politiques de sécurité.
Connaissance approfondie des technologies de sécurité telles que les pares-feux, les IDS/IPS, et les solutions IAM,

• Connaissance des meilleures pratiques pour sécuriser les applications (OWASP Top Ten), expertise en développement sécurisé, et capacité à auditer les applications pour détecter et corriger les vulnérabilités,
• Il faut que tout cela soit attester par des certifications : Au minimum CISSP ou CISM Idéalement : CISA, CRISC ou équivalent.

IV. Durée et lieu de la mission
La mission est prévue pour une **durée de sept (7) mois** à compter de la date de signature.
La mission va se dérouler à Brazzaville en République du Congo avec la possibilité de se rendre dans les autres départements du pays.

V. L'Unité de coordination du Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN), invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les candidats doivent fournir toutes les informations définies au niveau du profil du consultant.

Les candidats doivent inclure dans leur manifestation d'intérêt:
- un curriculum vitae,
- les copies légalisées des diplômes (ou attestations) obtenus, ainsi que,
- les certificat de travail pour les missions similaires réalisées.

VI. La sélection du consultant s'effectuera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023.
VII. Les candidats intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires au sujet du document de référence à l'adresse ci-dessous, de **8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures** (heures locales du lundi au vendredi)

Les dossiers de manifestations d'intérêt peuvent etre envoyés par voie électronique ou déposés à l'adresse ci-dessous. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français en six (06) exemplaires dont un (01) original au plus tard **le 11Mars 2025 à 14 h 00 (heures locales) et porter la mention «EVALUATION DE LA SECURITE INFORMATIQUE DES APPLICATIONS EXISTANTES AU SEIN DU MINISTERE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE».**

VIII. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est:

A L'ATTENTION DU COORDONNATEUR DU
PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)
L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET, SISE AU 254, AVENUE PROSPER GANDZION, A COTE DE L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU RWANDA, CENTRE-VILLE, ARRONDISSEMENT 3 POTO-POTO, BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO
Téléphone: (+242) 05 079 21 21
E-mail: marchespatn@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 26 février 2025

La coordonnateur p.i,

Patrick Valery ALAKOUA

JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME

Pour toutes les femmes et les filles: droits, égalité et autonomisation

Il y a 48 ans que l'humanité a fait le choix de célébrer officiellement les droits des femmes. C'est l'occasion tout indiquée où les femmes et les filles sont mises à l'honneur. C'est aussi le moment propice d'une vraie évaluation sur la situation des femmes et des filles. Le 8 mars revêt aussi un caractère festif en guise de reconnaissance du chemin parcouru et de prise de conscience sur ce qui reste à faire en termes de défis à relever.

Sœur Thècle Saurelle Bahamboula

C'est dans cette optique que s'inscrit cette réflexion dans laquelle nous entendons mettre à l'honneur toutes les femmes et toutes les filles, en nous inspirant de la thématique de cette 48e Journée: *«Pour toutes les femmes et les filles, droits, égalité et autonomisation»*. Hommes ou femmes, dans quel contexte culturel vivons-nous réellement? Comment promouvoir les droits, l'égalité et l'autonomisation aujourd'hui?

Au commencement, Dieu les créa homme et femme, nous dit le livre de la Genèse (Gn 1,27). Homme et femme, nous sommes créés à l'image et à la ressemblance de Dieu avec une mission spécifique: celle de prendre soin de la création. Mais, quel constat peut-on dresser de la réalité?

1) La réalité homme/femme

Du point de vue social, ces inégalités, avec la prise de conscience des uns et des autres, sont finalement considérées de nos jours comme une injustice qui mérite d'être réparée.

A côté de cette réalité, il y a les conceptions sociales de chaque culture, surtout en Afrique qui, admettent la différenciation entre l'éducation des filles et celle des garçons. Ces conceptions, comme l'affirme Isabelle Nazare-AGA, peuvent amener un peuple entier à se soumettre à des règles générant la peur de se montrer tel que l'on voudrait être (Approcher les autres, est-ce si difficile? éditions de l'homme, p.32, 2004). C'est ainsi que dans certaines cultures, il n'est pas autorisé à la femme de prendre la parole ou encore des cultures qui choisissent délibérément de maltraiter la veuve au nom d'un soi-disant *«respect des traditions»*.

En outre, certains modèles d'éducation encore présents dans de nombreux pays invitent les filles à rester discrètes, voire plus soumises que les petits garçons. Un contexte où les filles ont le devoir de faire la vaisselle ou de cuisiner et les garçons *«non!»*, où les garçons peuvent se frayer un chemin à l'école et les filles, non! Un autre exemple est celui du spectacle observé dans beaucoup de nos écoles, où autour du mât, on retrouve des colonnes pour les filles et des colonnes pour les garçons de l'autre côté. La responsabilité nous incombe, car il est question de choix, de volonté de faire évoluer les mentalités.

Enfin, les représentations collectives encore appelées stéréotypes du genre auquel les hommes et les femmes sont soumis ont une grande influence sur le comportement. La responsabilité de lutter contre ces préjugés défavorables incombe en premier aux femmes elles-mêmes, ensuite à toute l'humanité. Le combat en faveur des femmes et des filles demeure, et parmi les défis il y a:

- la méconnaissance des droits par les femmes elles-mêmes: nombreuses d'entre elles croupissent encore sous le poids de certaines traditions qui aliènent les femmes, surtout celles qui sont moins instruites ou qui ont peur de la sorcellerie;

Sœur Thècle Saurelle BAHAMBOULA
Religieuse de Notre Dame du Rosaire

(La suite dans notre prochaine édition)

TRANSPORTS TERRESTRES

Ebouka-Babackas entend poursuivre la modernisation du secteur

Dans le cadre de l'évaluation des structures sous tutelle, la ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, a entamé depuis le 4 février une tournée d'état des lieux, d'abord à Pointe-Noire et dans le Kouilou. Le mardi 25 février 2025 le tour est revenu à la direction générale des transports terrestres (DGTT), dirigée par Atali Mopaya, d'être visitée par la ministre de tutelle. Ce, après l'inspection générale des transports terrestres.

Photo de famille à la fin de la visite des locaux de la DGTT

Une séance de travail entre la ministre et les cadres de la direction ainsi que les partenaires sociaux au hub digital a clos cette descente. Face aux défis actuels, les questions de renforcement des capacités du personnel de la DGTT, des dossiers de la digitalisation des documents de transport et de l'amélioration de la sécurité routière s'imposent à la ministre Ebouka-Babackas qui a pris nouvellement les commandes de ce département, qui est un pilier de l'économie nationale. La DGTT est véritablement dans sa phase de transformation avec le lancement en avril 2024 de la biométrie, son hub digital muni d'un système d'uniformisation des plaques d'immatriculation et de lecture automatique destiné à l'impression des plaques d'immatriculation, des permis de conduire et des cartes grises. Une partie du bâtiment du hub abrite le système d'identification des véhicules importés au Congo et le fichier national des immatriculations, telles sont, entre autres, avancées déjà enrégistrées.

Malgré le bond réalisé, à entendre le directeur général des transports terrestres, Atali Mopaya, le processus de modernisation de cette structure est encore long. La tutelle prône un nouveau paradigme axé sur la construction d'un système de transport *«performant, robuste, et créateur de valeur au profit de la satisfaction des usagers et partenaires connexes»*. Pour le directeur général, il s'agit pour la ministre, grâce à cette nouvelle approche, d'être près de leurs administrés pour définir une feuille de route afin de garantir la sécurité et la libre circulation des personnes et des biens. *«La DGTT, avec ce nouveau paradigme, est prête à vous assister dans l'exercice de vos attributions en matière de transports terrestres»*, a dit Atali Mopaya.

Saisissant l'occasion, les travailleurs ont appelé la ministre à soutenir la mise en œuvre des projets prioritaires du secteur dont la formation du personnel, la lutte contre la falsification des documents des transports; la maîtrise du parc automobile; la réforme du permis de conduire; la gestion des centres de contrôle technique; la poursuite de la digitation des services. A cela, il faut ajouter l'opérationnalisation du bureau de gestion de fret terrestre; la mise en place de la troisième plaque d'immatriculation gratuite; et la sécurisation des recettes publiques à travers le mode de paiement zéro cash. *«Nous devons bénéficier de la formation continue pour répondre au besoin des métiers des transports terrestres, de même que des meilleures conditions de travail»*, a plaidé Jocelyn Bonga, le secrétaire général du syndicat des travailleurs des transports terrestres.

Germaine NGALA

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE DOMANIALE
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE POINTE-NOIRE ET DU KOUILOU
BUREAU DE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE N° 04/2025/MFBPP/DGID/DEFFD/ DIIDPNK/BCHPF-PNR CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la conservation des hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et réquérants suivants:

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	Arr/DPT	REQUERANTS
01	31621 du 04/10/2024	Plle(s) 159	Bloc /	Section J	Superficie 990,00 m²	KM4	Arr 01	KANGOUD Eric Jean Roland
02	31490 du 19/07/2024	Plle(s) 01	Bloc 66	Section BF	Superficie 241,62 m²	MPAKA	Arr 06	TRAORE Madina
03	31538 du 21/08/2024	Plle(s) 10	Bloc 93	Section Byere Tranche	Superficie 400,00 m²	COTE-MATEVE	Arr 06	BANDIA Joseph
04	31702 du 06/12/2024	Plle(s) 07-08-09 et 10	Bloc 95	Section BM	Superficie 2000,00 m²	NGOYO-ZONE COTIERE (Flle MATOLO)	Arr 06	KINKOSSO Anicet Jean Baptiste
05	31725 du 18/12/2024	Plle(s) 01	Bloc 33 bis	Section J	Superficie 302,67 m²	kM4 (derrière le CEG 5 février)	Arr 01	TSOUMOU Achille
06	31680 du 11/11/2024	Plle(s) 06	Bloc 112	Section BP	Superficie 750,00m²	MPITA	Arr 01	MANKOU Gaston Sorel
07	31518 du 13/08/2024	Plle (s) 07	Bloc 34 ter	Section BP	Superficie 722,44 m²	MPITA	Arr 01	NDINGA Madeleine
08	30195 du 30/06/2022	Plles(s) 01 et 08	Bloc 54	Section BP	Superficie 1165,10m²	CENTRE VILLE	Arr 01	COELHO DE CARVALHO Catley Christelle
09	31488 du 18/07/2024	Plles(s) 05	Bloc 318 bis ex 08	Section (BS ex BT)	Superficie 299,91 m²	Tchimbamba (arrêt colonel)	Arr 01	OBOUKANGONGO Max
10	31692 du 25/11/2024	Plle(s) 02	Bloc 129 bis	Section BT	Superficie 453,95 m²	Tchimbamba (Flle Tchimbounda)	Arr 01	NGAKOLI Franck Aymard
11	30534 du 12/01/2023	Plle(s) 05	Bloc 80	Section A	Superficie 400,00 m²	NKOTCHI-FOUTA (FlIE Tchifoussou)	Arr /	BAYOUNDOULA Gloire Marty
12	31351 du 29/04/2024	Plle(s) 02	Bloc 66	Section BD	Superficie 292,09 m²	VOUNGOU (voungou de mpaka vers les railS	Arr 03	Madame NTSIAKOU née MATENGAMANI Christine
13	31587 du 17/09/2023	Plle(s) 05	Bloc 63	Section J	Superficie 200,07 m²	MPITA	Arr 01	GOMA BOUITI Gustavi Jourdan
14	29706 du 15/06/2021	Plle(s) 07 bis	Bloc 39	Section BL	Superficie 227,27 m²	NGOYO COMMUNE	Arr 06	MILANDOU NZABI Blaise
15	31432 du 13/06/2024	Plle(s) 07	Bloc 67	Section BL	Superficie 400,00 m²	NGOYO LA PLAINE	Arr 06	IBONGO Nazaire
16	31329 du 16/04/2024	Plle(s) 01	Bloc 62	Section BL	Superficie 376,61 m²	NGOYO (Flle Tchisselo)	Arr 06	BANTOU Alberta Jahia
17	30993 du 21/09/2023	Plle(s) 04 et 05	Bloc 150	Section N	Superficie 657,35 m²	MPAKA 120	Arr 03	DIAMONIKA Henri Henoc
18	31566 du 05/09/2024	Plle(s) domaine	Bloc /	Section /	Superficie 60 000,00 m²	NKOTCHI-FOUTA (FlIE Tchifoussou)	Arr /	MBOUTILA NTOUMI Henoc Jered
19	23037 du 28/10/2013	Plle(s) 279	Bloc /	Section J	Superficie 584,93 m²	MPITA	Arr 01	KIMBEMBE Bernard
20	31595 du 20/09/2024	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 500,00 m²	Village des pécheurs (Pointe-Indienne)	Arr /	SANGOU MBEMBA Brice Armand
21	31596 du 20/09/2024	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 500,00 m²	Village des pécheurs (Pointe-Indienne)	Arr /	NGOYI NGAMPIKA Pierre Frederic
22	31594 du 20/09/2024	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 500,00 m²	Village des pécheurs (Pointe-Indienne)	Arr /	MAOUA YAYAKA Jospin Lesly
23	31200 du 26/01/2024	Plle(s) / 05	Bloc 196	Section BL	Superficie 500,00 m²	NGOYO (Famille Mbelo)	Arr 06	KODIA Dallice Rayne Stella
24	31371 du 13/05/2024	Plle(s) 10 et 12 bis	Bloc 36	Section BM	Superficie 750,00 m²	NGOYO	Arr 06	GAMBOU NGONKOUA Delhy Isnarel etGAMBOU NGONKOUA née MOUDILOU Gerardine Marita
25	30716 du 26/04/2023	Plle(s) 03	Bloc 270	Section BS	Superficie 400,00 m²	TCHIMBAMBA (Flle Mandou)	Arr 01	BAKALA GAMBOU née EMONO Adèle
26	31338 du 22/04/2024	Plle(s) 03	Bloc 65	Section BP	Superficie 585,40 m²	MPITA (sur l'avenue kalli Fayette)	Arr 01	MBOUSSI Alphonsine
27	31417 du 30/05/2024	Plle(s) 07	Bloc 164 bis	Section: BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO (Flle Matolo)	Arr 06	ELENGA Ghislain
28	31572 du 10/09/2024	Plle(s) 08	Bloc 03	Section BJ	Superficie 369,51 m²	MPAKA (X-OR)	Arr 06	OSSETE Kenny Michel
29	30897 du 04/08/2023	Plle(s) 09	Bloc 246	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO (Flle TCHITOUTA)	Arr 06	YABA Jean Luc et YABA née LALEYE Rachidatou Adeola
30	31128 du 13/12/2023	Plle(s) 11	Bloc 190	Section: L	Superficie 436,86 m²	LA BASE	Arr 01	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DESTINEE MWESSE
31	31044 du 18/10/2023	Plle(s) 01 ter	Bloc 98 bis	Section L	Superficie 254,76 m²	OCH (château d'eau)	Arr 01	LOUTOUMBOU Fabrice Armand
32	31551 du 02/09/2024	Plle(s) 01	Bloc 107	Section CD	Superficie 500,00 m²	VILLAGE NANGA	Arr 06	KODIA Cedric Derley, KODIA Samuel Steven, KODIA Dereine Lina-Thaîs
33	30056 du 02/03/2022	Plle(s) 140	Bloc /	Section H	Superficie 1023,15 m²	MARCHE FOIRE	Arr 01	NAHLE Bassel
34	31245 du 20/02/2024	Plle(s) 04	Bloc 54	Section BL	Superficie 481,89 m²	Nanga-Mpili (Flle TCHIYOBO)	Arr 06	LOUBAYI SOKATH Laurette Leguety
35	23760 du 22/05/2014	Plle(s) 02	Bloc 143 (ex 154 bis)	Section BM 5 eT	Superficie 750,00 m²	NGOYO	Arr 06	NTALOULA Leslie Euliche
36	23761 du 22/05/2014	Plle(s) 04	Bloc 143 (ex 154 bis)	Section BM 5 eT	Superficie 750,00 m²	NGOYO (M'VASSA)	Arr 06	BIBOUTI Valentine
37	30524 du 29/12/2022	Plle(s) 200; 201; 202; 253; 254	Bloc /	Section J	Superficie 2500,00 m²	MPITA	Arr 01	BOUKA Jean Pierre
38	31472 du 09/07/2024	Plle(s) 04	Bloc 49	Section BN	Superficie 400,00 m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	LOUMANOU Elga Vadeljea Crey
39	31631 du 07/10/2024	Plle(s) 14 bis	Bloc 28	Section M²	Superficie 218,01 m²	TCHIMBAMBA AVIATION	Arr 01	DJIGUE SADIO
40	31549 du 30/08/2024	Plle(s) 23	Bloc 19	Section J	Superficie 200,00 m²	KM4	Arr 01	SHORT Curtis Terry JR, Kani Terry, Maximus Terry, Mia Debi, Makoumbi Debi Mouene J-A . D

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevables. (Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 14 février 2025

Le chef de bureau
Romaric Aimard NGASSAKY OBANDZA

HOMMAGE

L'ancien ministre et général-écrivain Eta Onka repose à Akana

Décédé le 25 décembre 2024 à Brazzaville, à l'âge de 78 ans, des suites d'une maladie, l'ancien ministre de la Jeunesse et des Sports et Chef d'Etat-major général des Forces armées congolaises, Claude Emmanuel Eta Onka, général de brigade à la retraite, a eu droit à un hommage solennel de la nation pour ses bons et loyaux services. C'était le 16 janvier 2025, au palais des Congrès à Brazzaville. Cette cérémonie a été rehaussée de la présence du Président de la République Denis Sassou-Nguesso. On y a aussi noté la présence des corps constitués nationaux, des membres du Commandement de la Force publique, des parents, amis et connaissances.

Né le 26 mars 1946 à Akana, une localité de la sous-préfecture de Lékana, dans le département des Plateaux, le Congo garde de cet homme aux multiples casquettes des souvenirs variés : souvenir d'un ancien ministre, d'un Chef d'Etat-major général, d'un écrivain, d'un grand sportif dont l'engagement et la détermination d'aller de l'avant ne faisait l'ombre d'aucun doute. *«C'était un homme dont la vie et la carrière professionnelle ont été si riches. Le Congo vient de perdre un fils, un homme dont tous ceux qui l'ont connu devrait sentir douloureusement la disparition. Dans ce deuil qui est en nous, dans cette douleur, qui étreint l'ensemble des institutions nationales et la Famille de la Force publique, notre peine est grande, mais notre souvenir et notre reconnaissance sont immenses»,* a déclaré le ministre Gilbert Mokoki. Le général Claude Emmanuel Eta Onka était un homme rigoureux qui prônait l'excellence, peut-on aussi retenir de l'oraison funèbre qu'il a lue.

Puis, le Chef de l'Etat Denis Sassou-Nguesso a déposé une gerbe de fleurs au pied de la dépouille du disparu, avant de se recueillir.

Ceux qui l'ont connu ont témoigné

Claude Emmanuel Eta Onka est un personnage multidimensionnel. Durant son parcours terrestre, il a laissé des empreintes indélébiles.

«C'est la disparition d'un supérieur, d'un ancien, qui m'a vu d'ailleurs commencé ma carrière d'officier au centre d'instruction de Makola, pendant qu'il en est le commandant. Ensuite, j'ai travaillé pendant des années sous sa mouvance.

Le général-écrivain Claude Emmanuel Eta Onka

Je l'ai donc connu comme chef, mais ce n'est pas seulement l'officier-général, mais c'est aussi le frère aîné parce que lui et moi avons entretenu pendant toutes les années suivantes, des rapports fraternels de cadet à aîné et d'aîné à cadet », a souligné Paul Victor Moigny.

Son ancien camarade de Saint Cyr, le colonel Guy Romain Kinfoussia a affirmé avec chagrin: *«C'est un Saint Cyrien qui part à la fleur de l'âge. Il avait un parcours exemplaire, très jeune enfant de troupe, il a fini son dessein par le métier des armes et a choisi une école prestigieuse Saint Cyr».*

«Nous perdons une grande gloire nationale, dans toute la plénitude du mot. L'AET Eta Onka a su mettre en exergue les profils des professions, des vocations, des passions, qu'on pouvait penser incompatibles», a confié Jean Aive Allakoua.

Outre sa carrière militaire, Eta Onka était écrivain, poète et nouvelliste. A son actif, une douzaine d'ouvrages. Inspirée, l'écrivaine-dramaturge, Emma Mireille Opa Elion s'est exprimée par ce poème: *«Vivant, tu as guéri les maux par les mots, là, nous te rendons hommage par des mots, tel un homme-orchestre, tu as touché à tout. Tes regards, tes gestes et faits, tes écrits invitent à la lecture, tu as choisi de vivre comme un passionné de la culture, toujours présent à tous les rendez-vous de la culture. Enfant de troupe, homme de l'armée et homme des armées…».*

Alain-Patrick MASSAMBA

CINEMA

Mort de Souleymane Cissé, un passionné du cinéma africain

Souleymane Cissé, l'un des pères du cinéma africain, est décédé brutalement le 19 février 2025 à Bamako, à l'âge de 85 ans. Ses obsèques ont eu lieu, le 21 février dans la capitale malienne. Sa mort est survenue quelques heures après qu'il a animé une conférence de presse au cours de laquelle, il a évoqué le choix porté sur lui pour présider le jury de la catégorie ''Long métrage'', du 29e Festival panafricain de cinéma et de la télévision de Ouagadougou

Souleymane Cissé, auteur d'une œuvre pionnière du cinéma africain

(FESPACO), prévu du 22 février au 1er mars 2025.

Auteur d'une œuvre pionnière du cinéma africain, mais aussi politique, humaniste et sociale, Souleymane Cissé a réalisé de nombreux films qui ont marqué le 7e art comme : ''Den Musso'' (La jeune fille en 1975) ; ''Waati'' (Le Temps en 1995). Formé à l'Institut des Hautes études supérieures de la cinématographie de Moscou, il est ensuite rentré au Mali. Il a notamment remporté ''l'Etalon de Yennenga'' du FESPACO et le ''Montgolfière d'or'' du Festival des trois Continents grâce à son film ''Baara'' (Le Porteur en 1978), le ''Tanit d'or'' aux Journées cinématographiques de Carthage grâce à Finyé (Le vent en 1982) et le Prix du jury au Festival de Cannes pour son film ''Yeelen'' (La lumière en 1987).

Président de l'Union des créateurs et entrepreneurs du cinéma et de l'audiovisuel de l'Afrique de l'Ouest (UCECAO), Souleymane Cissé est commandeur dans l'Ordre national du mérite du Mali depuis le 1er janvier 2006.

A-P.M.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE DOMANIALE
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE POINTE-NOIRE ET DU KOUILOU
BUREAU DE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE N° 05/2025/MFBPP/DGID/DEFFD/ DIIDPNK/BCHPF-PNR CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la conservation des hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et réquérants suivants:

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	Arr/DPT	REQUERANTS
01	31605 du 24/09/2024	Plle(s) 08	Bloc 178	Section BN	Superficie 400,00 m²	MAYINGA	Arr 06	MOUNDANGA Blaise
02	29517 du 23/12/2020	Plle(s) 03	Bloc 96	Section CD	Superficie 525,00 m²	Nanga-zone Mbimbili (Flle Tchiyobo)	Arr 06	M'BOUNGOU-MFOUTOU Harold Lionel
03	31258 du 28/02/2024	Plle(s) 02	Bloc 270 Ter	Section BN	Superficie 400,00 m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	NGANGOUE-NGAMP Habibe Dakdace
04	31609 du 25/09/2024	Plle(s) 10	Bloc 08	Section BN bis	Superficie 536,00 m²	NGOYO (Mayinga)	Arr 06	MBEMBA Euloïsa Rufina
05	30676 du 30/03/2023	Plle(s) 11	Bloc 07 ex 04	Section BX	Superficie 250,00 m²	MBONDJI	Arr 06	NTAMBA BOUESSET Jeanhugue Mérité
06	30683 du 31/03/2023	Plle(s) 62 ter	Bloc /	Section F	Superficie 618,96m²	CENTRE VILLE	Arr 01	MENDES NSADISI Gabriel Nelson
07	31518 du 13/08/2024	Plle (s) 07	Bloc 34 ter	Section BP	Superficie 722,44 m²	MPITA	Arr 01	NDINGA Madeleine
08	31127 du 13/12/2023	Plles(s) 10	Bloc 17	Section CD5	Superficie 400,00m²	NANGA	Arr 06	MOUANGA MAKIZA Belvina
09	31520 du 14/08/2024	Plles(s) 06	Bloc 178	Section BL	Superficie 400,00 m²	NGOYO (Flle MBELO)	Arr 06	BOUOUAÏ-DEBOLO Landry
10	30766 du 05/05/2023	Plle(s) 04	Bloc 21	Section BG	Superficie 300,00 m²	MPAKA (CEG)	Arr 06	Ministère International de la Puissance de la Résurrection de Christ (MIPRC)
11	29992 du 24/01/2022	Plle(s) 14	Bloc 164 bis	Section L	Superficie 390,00 m²	LA BASE	Arr 01	MATSIMA Jean Louis Hervé Oscar
12	31351 du 29/04/2024	Plle(s) 02	Bloc 66	Section BD	Superficie 292,09 m²	VOUNGOU (voungou de mpaka vers les railS	Arr 03	Madame NTSIAKOU née MATENGAMANI Christine
13	31574 du 11/09/2024	Plle(s) 10	Bloc 42	Section BP	Superficie 600,00 m²	MPITA	Arr 01	GOTENI Malcolm, GOTENI Gothard, GOTENI Nelson Kiba, et GOTENI Gatien
14	27576 du 15/03/2018	Plle(s) 04 et 05	Bloc 02	Section BZ	Superficie 818,40 m²	TCHIBALA	Arr 05	MOUAMBA-NZILA Georges Alexandre
15	30760 du 31/05/2023	Plle(s) 05	Bloc 51	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO (Flle MATOLO)	Arr 06	MALONGA MABIALA Christian Ulrich
16	31107 du 24/11/2023	Plle(s) 06	Bloc 35	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 06	DIAMOUANGANA-NGOUEBO Jean
17	31696 du 27/11/2024	Plle(s) domaine	Bloc /	Section /	Superficie 5000,00 m²	YABOU (Flle MbondoMbinga)	Arr /	MONGO Aimé Emile
18	31616 du 02/10/2024	Plle(s) 02 et 04	Bloc 166 bis	Section ABZ1	Superficie 1000,00 m²	Loango (Flle NTCHI-NTCHILOUKOU-I-KANGO)	Arr /	TCHIMAMBOU Cécile
19	31612 du 27/09/2024	Plle(s) 06	Bloc 21	Section BS	Superficie 400,00 m²	TCHIMBAMBA (Flle TCHIMBOUNA)	Arr 01	OKANA Sosthène
20	31208 du 31/01/2024	Plle(s) 08	Bloc 161 ter	Section L	Superficie 380,60 m²	LA BASE	Arr 01	MOE-MBAKA MAVOUNGOU Phinesty Carlos
21	31710 du 13/12/2024	Plle(s) 02	Bloc 40	Section BM (Tchinvassa)	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 06	BIKOUTA Joseph Rivel Venard
22	31721 du 17/12/2024	Plle(s) 05	Bloc 70	Section BN	Superficie 941,76 m²	AGRI-CONGO	Arr 06	SOCIETE SERVITEC
23	30892 du 03/08/2023	Plle(s) / 11	Bloc 190	Section BL	Superficie 400,00 m²	Nanga (Famille TCHIYOBO)	Arr 06	FILA Cread Noêlan
24	31610 du 25/09/2024	Plle(s) 04 bis	Bloc 84 bis	Section BL	Superficie 250,00 m²	NGOYO (Flle TCHISSELO)	Arr 06	LOUHOU TOMENE Diane
25	31393 du 23/05/2024	Plle(s) 04	Bloc 114	Section M²	Superficie 555,13 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	MAKELA Vially Réodin Gédeon
26	20802 du 04/01/2012	Plle(s) 02 et 03	Bloc 226	Section BL (MBELO)	Superficie 800,00 m²	NGOYO - MBONDI	Arr 03	FRIAS Marie Dominique
27	31622 du 04/10/2024	Plle(s) 08	Bloc 260	Section: BL	Superficie 500,00 m²	NANGA (Lac)	Arr 06	NGALA Luce Emmanuelle
28	31318 du 11/04/2024	Plle(s) 09, 11 et 12	Bloc 290	Section BM	Superficie 1150,30 m²	NGOYO	Arr 06	GOUALA OKANA Martial
29	31207 du 31/01/2024	Plle(s) 03	Bloc 163	Section BC	Superficie 300,00 m²	KM8	Arr 03	MAMBOU-NDZOUMBA Grass Dresamine
30	31451 du 25/06/2024	Plle(s) 05 bis	Bloc 218 bis	Section: BM	Superficie 250,00 m²	NGOYO	Arr 06	BANGAT Noelly Blanche Rita
31	23276 du 09/01/2014	Plle(s) 03	Bloc 61	Section BNB	Superficie 374,62 m²	Tchimbambouka (Flle Tchissetchi)	Arr 06	NZAMBILA Mwene Indzoh
32	31722 du 17/12/2024	Plle(s) 18 bis	Bloc /	Section I	Superficie 1492,21 m²	CENTRE VILLE	Arr 01	SUCCESSION OSTER-TATY Félix
33	31576 du 12/09/2024	Plle(s) 02	Bloc 26	Section M²	Superficie 459,32 m²	AEROPORT	Arr 01	BOMBA MATONGO Aimé
34	31506 du 31/07/2024	Plle(s) 08 bis	Bloc 174	Section L	Superficie 217,03 m²	LA BASE	Arr 01	DINGHAT Dominique Arnaud Christ
35	31583 du 13/09/2024	Plle(s) 02 bis et 11 bis	Bloc 36	Section BNA	Superficie 565,96 m²	Tchimbambouka (Flle mboma-Tchinkassi Tchimbambouka)	Arr 06	MIAYOKA BANZOUZI Aurel Freddy
36	30589 du 06/02/2023	Plle(s) 11 bis	Bloc 182	Section BL	Superficie 140,00 m²	NGOYO (Flle MBELO)	Arr 06	TANKE Christine Sandra
37	31191 du 22/01/2024	Plle(s) 06	Bloc 43	Section N	Superficie 500,00 m²	MPAKA 120	Arr 06	ZINGOULA Richard Serge
38	31290 du 20/03/2020	Plle(s) 09	Bloc 68 bis	Section BS	Superficie 300,00 m²	TCHIMBAMBA (Flle Mandou)	Arr 01	BOUKHOUT-DOZI Rayane Olva Feraude
39	30434 du 09/11/2022	Plle(s) 02	Bloc 57	Section ABX6	Superficie 400,00 m²	LOUBOU	Arr /	BALOUKOU Therese
40	31641 du 15/10/2024	Plle(s) 05 bis	Bloc 162 qter	Section L	Superficie 310,43 m²	LA BASE	Arr 01	DINGA OBA Christedine Anarelle

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevables. (Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 24 février 2025

Le chef de bureau
Romaric Aimard NGASSAKY OBANDZA

BASKET-BALL A BRAZZAVILLE

Le train en marche...

Les amoureux de la balle au panier sont comblés. Les dirigeants de la Ligue départementale de leur discipline sont les premiers à lancer leurs championnats communaux, toutes catégories confondues. C'était le 8 février 2025. Ces championnats en étaient à leur quatrième journée, le week-end dernier

Près d'une trentaine de matchs, chaque week-end ! Des cadets aux seniors en passant par les juniors. Une belle affiche. Ce sont des centaines de minutes sur les aires de jeu de l'Ecole militaire général Leclerc (EMPGL), d'Ornano, Thomas Sankara à Talangaï, Don Bosco à Djiri, Etienne Mongha et AVR à Ouenzé, Square De Gaulle à Bacongo et Maxime Matsima du Centre sportif et universitaire de Makélékélé. Cela fait du monde sur les terrains!

La formation d'Avenir du Rail dit AVR

Il faut avouer que le basket n'est pas un sport comme les autres. La plupart des clubs alignent plusieurs formations dans toutes les catégories, excepté chez les dames où n'existe que l'unique catégorie des seniors. Et parce que le basket-ball constitue une discipline sportive à part, l'apprentissage commence tôt. Cela explique la présence des cadets et des juniors, tous avec un réel engouement pour la balle orange. On se rend compte de la percée du basket chez tout-jeunes. De nouvelles équipes ne viennent-elles pas de rejoindre le train? Elles s'appellent ARISE Académie, MEGA-CJS, HONEY-Badgers, BEAC.

Au titre des innovations pour la saison 2024-2025, la Ligue de Brazzaville a créé deux divisions en seniors hommes : une division 1 (10 équipes) et une division 2 (8 équipes).

G.-S.M.

Programme de la 5e journée

Seniors dames: ECB-Inter Club II (14h) et Inter Club I (15h30), samedi 8 mars à d'Ornano ; Anges-Noirs BC-Diables-Noirs BB (13h30), samedi 8 mars au Gymnase Maxime Matsima ; BEAC-Brazza Basket (8h30), dimanche 9 mars 2025 au Gymnase d'Ornano.

Seniors hommes: Avenir du rail-Etoile du Congo (15h30), dimanche 9 mars au Gymnase à Etienne Mongha; CARA-Diables-Noirs BB (11h) et Liber Basket- BCM (12h30), dimanche 9 mars au Gymnase Maxime Matsima; Anges-Noirs BC II-Génération Miracle (9h30) et Inter Club-AS Thomas (11h) au Gymnase Etienne Mongha.

NECROLOGIE

M. Maurice Nsikahana et famille, ont la douleur d'annoncer le décès de Madame Pauline SAKAMESSO, survenu à Nice, en France, le jeudi 13 février 2025. Les obsèques auront lieu au Congo, le jeudi 6 mars 2025 selon le programme ci-après:

8h: Levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville
9h: Recueillement au domicile, 11 rue Makana à Kinsoundi-Barrage
12h30: Départ pour le cimetière «Elus du ciel» à Mabaya Koubola

ERRATUM

Contrairement à ce que nous avons écrit en page 3 de notre numéro 4271 du 28 février 2025, l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'informations (ANSSI) a été créée en 2019 et non en 2029. Toutes nos excuses pour le désagrément occasionné.

UNHCR
United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Cornmissanat des Nations Unies pour les réfugiés

BUREAU NATIONAL EN REPUBLIQUE DU CONGO

Boite postale :1093
1 7, Avenue de l'Amitié
A côté de l'hôtel Olympic Palace
Centre-ville - Brazzaville
République du Congo

Tel.: 06.808.13.24
05.737.37.03
email: cobbr@unhcr.org

ANNONCE RELATIVE A LA PUBLICATION D'UN (01) AVIS D'APPEL D'OFFRES AU HCR EN REPUBLIQUE DU CONGO.

Le Bureau National du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) , lance la publication d'un avis d'appel d'offres ci-dessous :

- N° HCR/BZV/SUP/RFP/001/2025-gdsa «Pour la fourniture des services de nettoyage et jardinage pour les bureaux (Brazzaville-Betou et Gamboma) du HCR en République du Congo »

Les dossiers de candidatures sont à retirer :

- A la guérite du Bureau National du HCR, sis au n°17, de l'avenue de l'Amitié sis à côté de l'hôtel Olympic Palace, Centre-ville. Brazzaville.
Les offres signées et cachetées devront être déposées auprès du Secrétariat du Bureau
National à la même adresse, ***au plus tard le 17 mars 2025 à 16:00 hrs***

Brazzaville, le 24 février 2025

Section Approvisionements
UNHCR Brazzaville

provisionnements
azzaville
UNHCR
BRAZZAVILLE

Etude de Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU
Notaire
Sise 08, rue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC, face au stade ANSELMI, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphones : 06 976 66 12/ 05 575 20 98.

AVIS DE CONSTITUTION

YVARD BUSINESS IMPORT & EXPORT
SOCIETE A RESPONSABILITÉ LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA
Siège Social : Arrondissement n°01 E.P LUMUMBA, centre-ville, dans l'enceinte du site COPARCO, derrière l'ex pharmacie du port
Téléphone : 06 646 66 50
Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par **Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU**, Notaire, le 18 novembre 2024, dûment enregistré **le 26 novembre 2024, sous le folio 220/35, n°8540,** il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Objet : La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays :
- Import-Export ;
- Quincaillerie ;
- Vente en gros et en détail de produits alimentaires ;
- Vente en gros et en détail aliments de bétail et produits agricoles ;
- Agriculture et élevage.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.
Dénomination sociale : **YVARD BUSINESS IMPORT & EXPORT**
Adresse: Arrondissement n°01 E.P LUMUMBA, centre-ville, dans l'enceinte du site COPARCO, derrière l'ex pharmacie du port, Pointe-Noire - République du Congo. Téléphone : 06 646 66 50.
Administration : Monsieur Jean BANSIMBA, est nommé Gérant associé pour une durée indéterminée.
RCCM : Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B13-00244.**

Pour avis
La Notaire
Maître S.Soltia BITSINDOU NDIHOULOU

Etude de Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU
Notaire
Sise 08, rue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC, face au stade ANSELMI, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphones : 06 976 66 12/ 05 575 20 98.

AVIS DE CONSTITUTION

GENIAL BUSINESS IMPORT-EXPORT
SOCIETE A RESPONSABILITÉ LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA
Siège Social : Arrondissement n°01 E.P LUMUMBA, centre-ville, dans l'enceinte du site COPARCO, derrière l'ex pharmacie du port
Téléphone : 06 646 66 50, Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître **Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU**, Notaire, le **15 novembre 2024,** dûment enregistré **le 26 novembre 2024, sous le folio 220/32, n°8537**, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays :
- Import-Export ;
- Alimentation ;
- Quincaillerie ;
- Vente en gros et en détail des aliments de bétail et produits pour agriculture.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Dénomination sociale: **GENIAL BUSINESS IMPORT- EXPORT**

Adresse : Arrondissement n°01 E.P LUMUMBA, centre-ville, dans l'enceinte du site COPARCO, derrière l'ex pharmacie du port, Pointe-Noire - République du Congo. Téléphone : 06 646 66 50

Administration: Monsieur Jean BANSIMBA, est nommé Gérant associé pour une durée indéterminée.

RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B13-00245.**

Pour avis
La Notaire
Maître S. Soltia BITSINDOU NDIHOULOU

OFFICE NOTARIAL Stanislas BAKISSY
Adresse : Rond-Point Kassaï, Immeuble MAKOSSO TCHAPI,
en Face du Magasin Sporafric
Centre-ville, Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO,
TELEPHONE (242) 05 792 7575- 06 620 49 57
e-mail : monnotaireconseil@gmail.com

AVIS DE CHANGEMENT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes du Procès-Verbal des décisions unique de l'actionnaire unique Administrateur Général en date du **vendredi février 2025,** dressé par acte en la forme authentique par l'Etude suscitée, en date à Pointe-Noire du quatre février 2025, enregistré, même ville le 14 février de la même année, **folio 032/41, sous le numéro 1285.**

L'actionnaire unique de la Société **AFRICAINE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION, SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL**, en sigle **AMC SAU,** décide de transférer le siège social de l'Avenue Docteur Dénis LOEMBA, Centre-ville, Pointe-Noire, au **5, Avenue Stéphane Tchitchelle, Centre-ville (Tour SCI), Pointe-Noire.**

L'actionnaire unique décide d'étendre l'objet social de la société en y adjoignant, outre son activité principale, les activités ci-après :

Exploration et prospection des ressources minières (Exploitation de mines et de carrières; Extraction des minerais métalliques et non métalliques; Exploitation des sables, graviers et autres minéraux industriels; - Traitement et Transformation des Produits Miniers (Traitement des minerais ; Broyage, lavage, criblage, etc. ; Raffinage, transformation et valorisation des produits miniers; Production et commercialisation des sous-produits issus du traitement minier); - Commercialisation des Produits Miniers. (Vente et exportation de minerais bruts et transformés ; Distribution et commercialisation des sables, graviers et autres ressources naturelles ; Import-export des équipements et matériaux liés à l'exploitation minière.); - Industries Associées et Activités Connexes : (Création et exploitation d'industries minières et métallurgiques; Activités liées au stockage, conditionnement et transport des produits miniers ; Fabrication et installation des équipements pour l'exploitation et le traitement minier); - Logistique et Services Liés à l'Industrie Minière:(Prestation de services techniques et industriels pour les activités minières; Fourniture de matériel, machines et équipements pour l'industrie minière; Maintenance, réparation et location d'équipements miniers.); - Gestion des déchets et des résidus issus des activités minières; - Études techniques, conseils et formations dans le secteur minier ; Sous-traitance des activités minières et industrielles.

Deux expéditions du procès-verbal de ladite assemblée ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Un nouveau RCCM a été obtenu sous le numéro **CG-PNR-01-2020-B15-00002.**

Pour avis
LE NOTAIRE
Me Stanislas Gervais BAKISSY

OFFICE NOTARIAL Stanislas BAKISSY
Adresse : Rond-Point Kassaï, Immeuble MAKOSSO TCHAPI, en Face du Magasin Sporafric
Centre-ville, Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO,
TELEPHONE (242) 05 792 7575- 06 620 49 57
e-mail : monnotaireconseil@gmail.com

AVIS DE CHANGEMENT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes du Procès-Verbal des décisions de l'actionnaire unique Administrateur Général en date du vendredi février 2025, dressé par acte en la forme authentique par l'Etude suscitée, en date à Pointe-Noire du **sept février 2025,** enregistré, même ville le 14 février de la même année, folio **032/43, sous le numéro 1287.**

L'actionnaire unique de la Société **RUI ZHI TECHNOLOGIE & TRAVAUX PETROLIERS, SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL,** en sigle **RZTP SAU**, décide de transférer le siège social de la société du 167, Avenue Emmanuel DADET, Centre-ville, Pointe-Noire, au **5, Avenue Stéphane Tchitchelle, Centre-ville (Tour SCI), Pointe-Noire.**

Deux expéditions du procès-verbal de ladite assemblée ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Un nouveau RCCM a été obtenu sous le numéro **CG-PNR-01-2015-B15-00018.**

Pour avis
LE NOTAIRE
Me Stanislas Gervais BAKISSY

PUMA ENERGY

PUMA INTERNATIONAL CONGO S.A

ANNONCE

Nous recherchons un agent immobilier à Pointe-Noire pour assister dans la gestion de notre patrimoine immobilier.
Les dossiers de candidature doivent être envoyés électroniquement à l'adresse: Patricia.bouckita@pumaenergy.com.

Votre dossier de candidature doit comprendre :
- Le RCCM
- Le RIB
- La carte professionnelle délivrée par le ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

Pour être pris en considération, les candidatures doivent être envoyées avant le **12 mars 2025 à 15h.**